

Conseil municipal du 26 novembre 2024



**RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS  
BUDGETAIRES 2025**

## SOMMAIRE

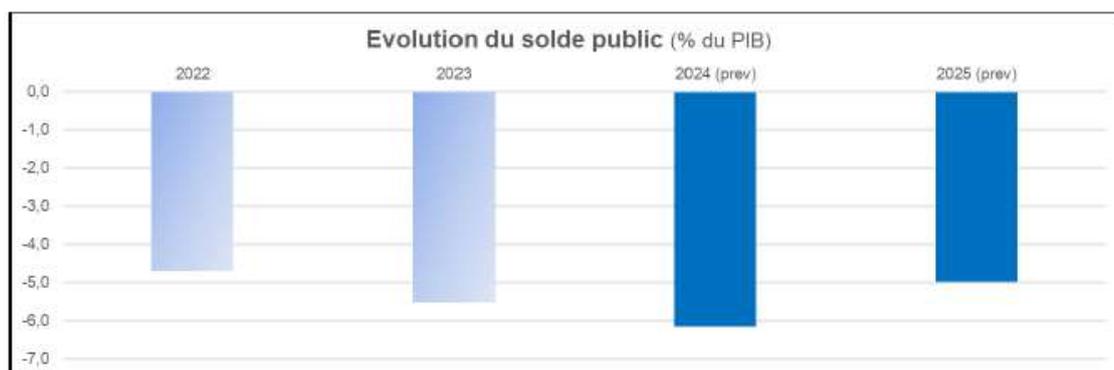
I.	PREAMBULE.....	- 3 -
II.	SYNTHESE .....	- 5 -
III.	PERSPECTIVES ECONOMIQUES.....	- 6 -
	A. Environnement économique international .....	- 6 -
	B. Environnement économique national .....	- 9 -
IV.	PROJET DE LOI DE FINANCES 2025.....	- 13 -
V.	GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LA VILLE DE MARSEILLAN EN 2025.....	- 18 -
VI.	LA DETTE COMMUNALE : STRUCTURE ET PERSPECTIVE .....	- 32 -
VII.	PROSPECTIVE FINANCIERE .....	- 36 -
VIII	ANNEXE VERTE	

## I. PREAMBULE

Le vote du budget 2025 qui aura lieu à l'occasion du Conseil municipal de décembre fait l'objet d'un débat d'orientation préalable, moment central de l'expression démocratique au sein de l'assemblée délibérante. Ce débat permet l'expression des divers points de vue sur les grands enjeux politiques de l'année 2025 et, plus généralement, du mandat en cours ainsi que sur les priorités retenues au travers du prisme budgétaire.

A cet égard, le débat d'orientation budgétaire s'appuie sur le présent rapport qui présente :

- **Le contexte économique et législatif dans lequel va s'inscrire le vote du budget de la Ville de Marseillan dans un environnement international sous tension** eu égard à la persistance du conflit armé opposant l'Ukraine à la Russie ainsi qu'aux tensions au moyen Orient née de la guerre entre Israël et l'Iran.
- **Cet environnement international incertain et porteur d'incertitude est aggravé par un contexte national dans lequel la dissolution de l'Assemblée Nationale prononcée le 9 juin et l'organisation des élections législatives qui en a découlé sont porteuses d'incertitudes** quant aux choix politiques qui seront retenus dans les mois qui vont suivre et, plus particulièrement, sur la nature des relations qui vont se construire ente l'Etat, le pouvoir législatif et les collectivités territoriales.
- **Le Projet de loi de finances 2025 met ainsi à contribution les collectivités locales dans le redressement des comptes publics lesquels sont caractérisés par un niveau d'endettement jamais atteint depuis la fin de la seconde guerre mondiale.** Aussi, le PLF 2025 est caractérisé par 40 Md€ d'économies et 20 Md€ de recettes nouvelles. Malgré ces mesures, le solde du budget de l'Etat afficherait un déficit de - 5 % (-6,9 % en tendancier). À la fin du deuxième trimestre 2024, la dette publique s'établit à 3 228,4 Md€ selon l'INSEE.



- A cette fin, les Collectivités territoriales devraient être mises à contribution pour un montant de 5 md€. **La commune de Marseillan devrait, à ce stade, être impactée à hauteur de près de 305 K€.**

**Aussi, à l'occasion de ce débat d'orientation budgétaire seront présentés :**

- **Les effets de ces mesures sur les finances communales, tant à court qu'à moyen terme.**
- **Les différentes hypothèses d'évolution des variables macroéconomiques retenues par le gouvernement.** Ces éléments de contexte sont importants localement pour la commune et le territoire car ils peuvent influencer sur :
  - L'évolution des taux d'intérêt et donc des charges financières pour la Ville ;
  - Le dynamisme économique local et de ce fait le dynamisme des produits de fiscalité ;
  - La demande de services sociaux ;
  - L'évolution du marché de l'immobilier qui a une incidence directe sur les droits de mutation.
- **Les grandes orientations budgétaires proposées pour la Ville de Marseillan en 2025** en fonctionnement et en investissement : c'est notamment l'occasion de présenter les évolutions en termes de recettes et de dépenses de fonctionnement et le volume envisagé pour les dépenses d'équipement.
- **Des éléments de prospective financière et des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée** : cela doit permettre au conseil municipal de mesurer les perspectives et capacités financières de la commune dans un horizon pluri annuel.
- **Les principaux projets et actions prévus par la Ville de Marseillan en 2025** et qui pourront être mis en œuvre à travers les orientations budgétaires proposées.
- **Une lecture sous le prisme** du climat visant à mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique

## II. SYNTHÈSE

Les mesures concernant les collectivités locales présentées à l'occasion du projet de loi de finances pour 2025 devraient peser sur les finances communales. Si à ce stade près de 600 collectivités sont concernées et même si les mesures doivent faire l'objet d'un vote formel à l'occasion de l'approbation de la loi de finances, il apparaît fort probable qu'en fin de compte les collectivités seront mises à contribution pour la réduction du déficit public.

**Malgré ce contexte, le budget de la Ville de Marseillan s'élèvera à environ 24,7 millions d'euros en 2025 (budget principal et budgets annexes, exprimés en flux réels) dont 16,5 M€ pour les seules dépenses de fonctionnement.**

**Les orientations budgétaires proposées pour la Ville de Marseillan en 2025** sont caractérisées par un effort particulier en matière d'investissement avec un volume significatif de 5,2 M€ tous budgets confondus.

**En termes de fiscalité**, les orientations budgétaires 2025 sont marquées par une stabilité des taux de taxes foncières et le maintien de la majoration de 60% du produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

**Au sujet de la transition écologique**, la commune de Marseillan a fait le choix de proposer une lecture de ses dépenses d'équipement sous le prisme du climat. Au travers d'une annexe budgétaire, les principaux investissements sont colorés en 5 catégories, *Très Favorable, Favorable sous conditions, Neutre, Défavorable et non coté*.

A ce stade, seul l'axe « atténuation du changement climatique » est traité et prend pour référentiel la méthode I4CE (approuvée par L'ADEME).

### **Un budget 2025 au service de la mise en œuvre du plan d'actions municipales.**

Le budget 2025 sera construit pour permettre à l'ensemble du plan d'actions municipal de se poursuivre dans tous les domaines : culture, sport, éducation, jeunesse, animation, action sociale, sécurité, renouvellement urbain, aménagement.

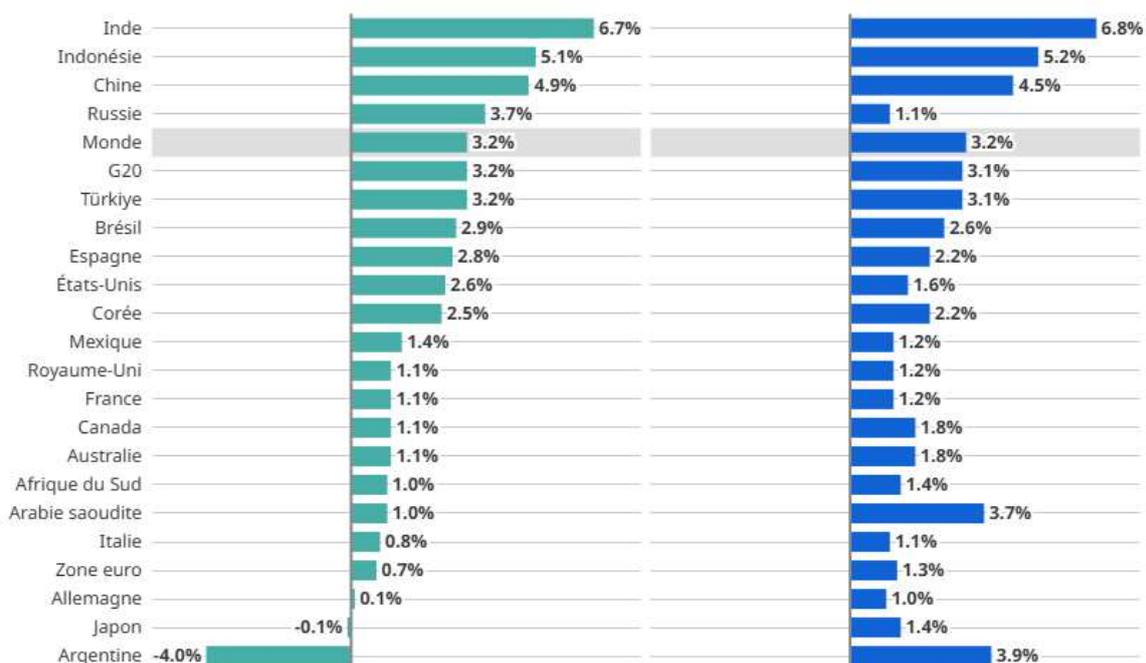
### III. PERSPECTIVES ECONOMIQUES

#### A. Environnement économique international

En 2025, la croissance du PIB mondial devrait atteindre 3,2 %, soit un niveau stable au regard de la croissance anticipée à fin 2024 (3,2 %). Les dynamiques sont toutefois distinctes au sein des pays du G20 au sein duquel certains pays comme les États-Unis, l'Espagne ou le Brésil bénéficient d'une croissance solide en 2024 et 2025 comparativement à l'Allemagne ou le Japon.

#### Projections des taux de croissance du PIB réel pour 2024 et 2025

Glissement annuel en %



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, Septembre 2024

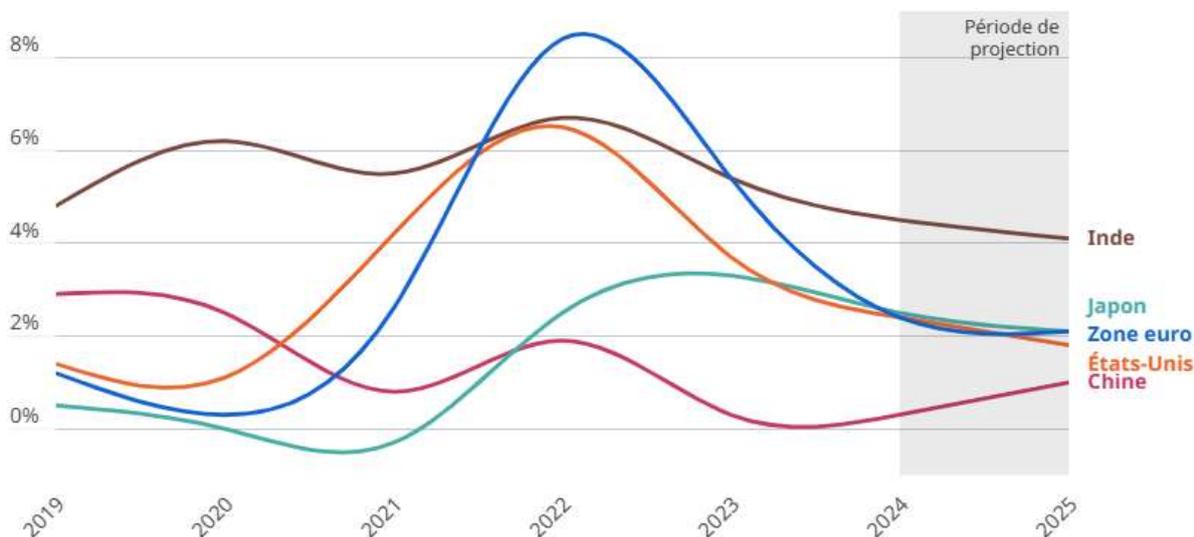
L'inflation globale atteindrait 3,3 % dans les pays du G20 et atteindrait progressivement les objectifs des banques centrales sous l'effet du recul des biens alimentaires et de l'énergie ainsi que du resserrement des politiques monétaires. Notons à cet effet que l'intervention des banques centrales aura peser sur la croissance des pays du G20 en 2024.

## L'inflation reflue vers les objectifs des banques centrales

Glissement annuel en %

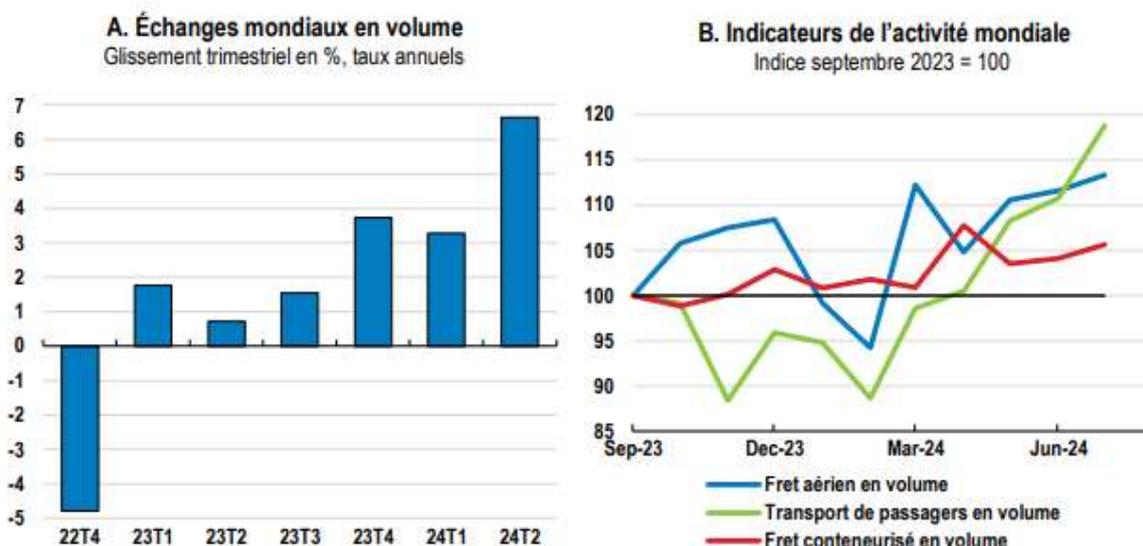
**Inflation globale** Inflation sous-jacente

États-Unis × Japon × Zone euro × Chine × Inde × Sélectionner des économies



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, Septembre 2024

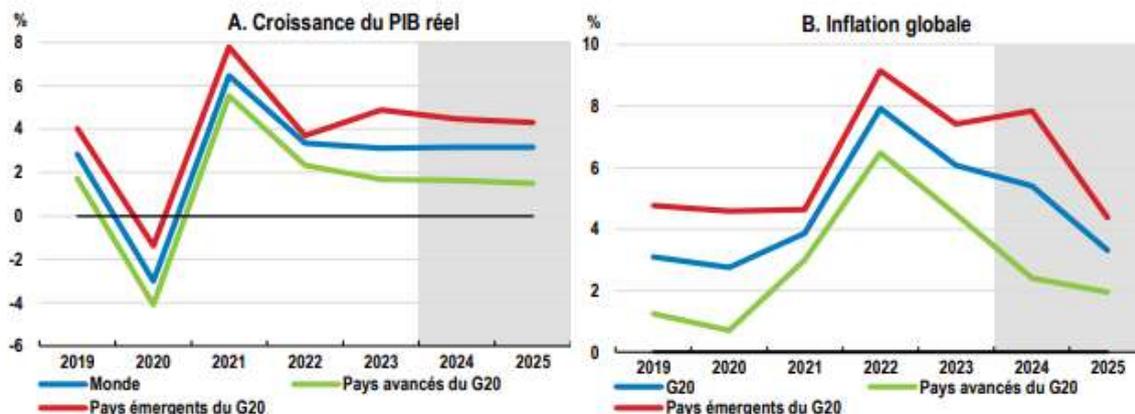
## Graphique 3. La croissance des échanges mondiaux se redresse depuis peu



Note : La partie A représente la croissance du volume des échanges mondiaux de biens et de services. La partie B indique le trafic portuaire conteneurisé au niveau mondial, le volume du fret aérien international et les recettes internationales par passager-kilomètre payant. Les dernières données correspondent à juillet 2024.

Source : Base de données des Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE,\* 116 ; Indice de débit de conteneurs RWI/ISL; IATA ; et calculs de l'OCDE.

**Graphique 8. Les économies du G20 devraient connaître une croissance modérée et une diminution de l'inflation**

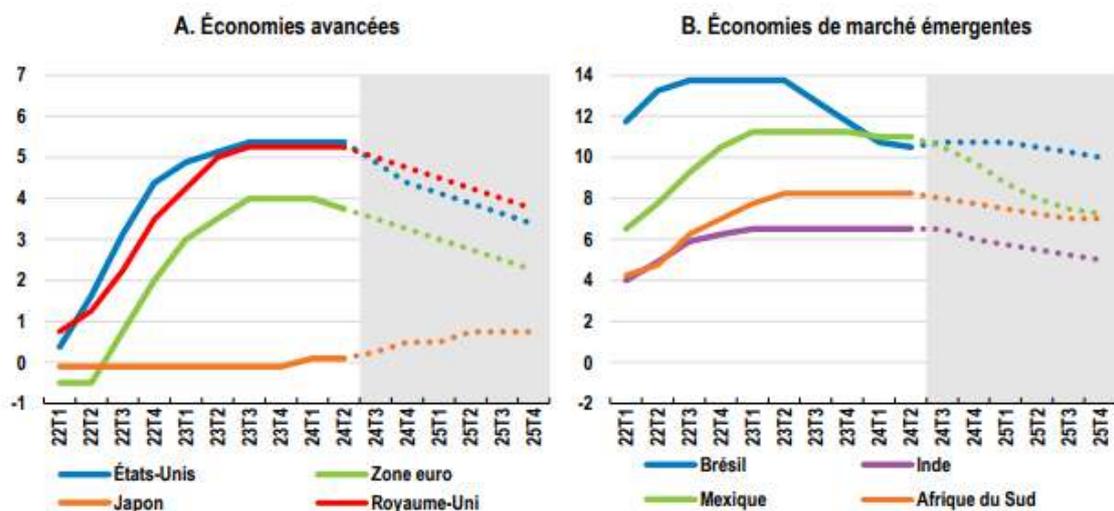


Note : Les agrégats « Monde » et « G20 » sont calculés à l'aide de pondérations variables fondées sur les PIB nominaux, à parité de pouvoir d'achat (PPA).

Source : Base de données des Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE, n° 116 ; et calculs de l'OCDE.

**Graphique 10. Les taux d'intérêt directs devraient diminuer progressivement**

Taux d'intérêt directs, en pourcentage



Note : La partie A représente le point médian de la fourchette retenue comme objectif pour les fonds fédéraux aux États-Unis et le taux de la facilité de dépôt pour la zone euro.

Source : Base de données des Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE, n° 116 ; et calculs de l'OCDE.

Les tensions géopolitiques (guerre en Ukraine, conflit entre Israël et l'Iran) continueront à générer d'importants risques pour 2025. La Chine pour sa part subi un fléchissement de sa croissance en 2024 (4,9 %) et en 2025 (4,5 %) du fait d'une consommation intérieure en berne et des effets des ajustements sur son secteur immobilier. Le vieillissement de sa population, comme dans la plupart des pays avancés aura des impacts négatifs sur sa croissance à moyen terme.

Toutefois les politiques de lutte contre l'inflation auront eu les effets escomptés, notamment sur les pays du G20, avec la baisse notable de la hausse des prix dans la plupart des pays avancés. Cette lutte contre l'inflation aura eu, en parallèle, des effets négatifs sur le niveau de croissance en Europe où le PIB devrait atteindre 0,7 % en 2024 et 1,1 % en 2025.

## B. Environnement économique national

En France, l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale, le 9 juin 2024, a provoqué « un choc d'incertitude ». L'écart de taux souverains entre la France et l'Allemagne, qui s'établissait depuis plusieurs mois aux environs de 50 points de base, a brusquement augmenté et oscille depuis entre 70 et 80 points de base. Cette incertitude se traduit à l'occasion du vote du budget qui ne devrait être adopté qu'à l'aide de la procédure dites du 49-3. L'instabilité politique devrait donc peser à court et moyen terme sur les anticipations des agents économiques : « En brouillant les anticipations des agents économiques et en provoquant des comportements attentistes, une telle situation est susceptible de peser sur l'économie réelle »<sup>1</sup>.

### POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

	2022	2023	2024	2025	2026
<b>PIB réel</b>	<b>2,6</b>	<b>1,1</b>	<b>1,1</b>	<b>1,2</b>	<b>1,5</b>
	–	0,2	0,3	0,0	-0,1
<b>IPCH</b>	<b>5,9</b>	<b>5,7</b>	<b>2,5</b>	<b>1,5</b>	<b>1,7</b>
	–	0,0	0,0	-0,2	0,0
<b>IPCH hors énergie et alimentation</b>	<b>3,4</b>	<b>4,0</b>	<b>2,5</b>	<b>2,3</b>	<b>1,9</b>
	–	0,0	0,0	0,1	0,0
<b>Taux de chômage en fin d'année<sup>a)</sup></b>	<b>7,1</b>	<b>7,5</b>	<b>7,5</b>	<b>7,6</b>	<b>7,3</b>
	–	0,0	-0,1	-0,3	-0,3

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de juin 2024, fondée sur les comptes trimestriels du 30 avril 2024, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis. Projections fondées sur les comptes trimestriels du 30 août 2024 et réalisées sous des hypothèses techniques établies au 16 août 2024.

a) BIT, France entière, % population active, valeur au quatrième trimestre de chaque année.

Sources : Insee pour 2022 et 2023 (comptes nationaux trimestriels du 30 août 2024), projections Banque de France sur fond bleu.

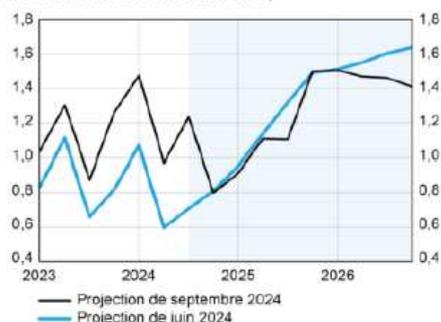
### L'évolution du PIB en 2025 :

La croissance du PIB de la France en 2024 devrait se situer aux alentours de 1,2%. En 2025, la banque de France et le gouvernement anticipent une croissance toujours peu dynamique avec une hausse du PIB située entre 1,1 % et 1,2 %, similaire aux projections de l'OCDE (1,2%).

Outre l'instabilité liés aux risques géopolitiques, les incertitudes institutionnelles en France et leurs effets sur les finances publiques sont susceptibles de peser sur l'économie à court terme. A cet égard, les discussions sur le PLF 2025 et la stabilité du gouvernement « Barnier » sont susceptibles dans les prochaines semaines d'influer sur ces projections.

**Graphique 1 : Croissance du PIB réel, en comparaison de la prévision de juin**

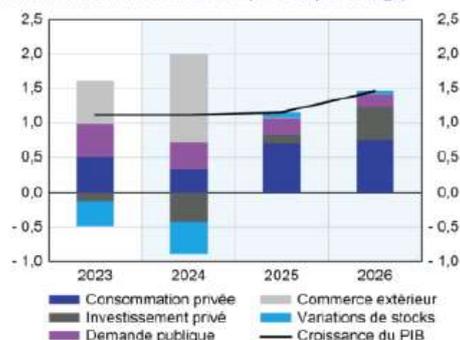
(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleu.

**Graphique 2 : Contributions à la croissance du PIB réel**

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleu.

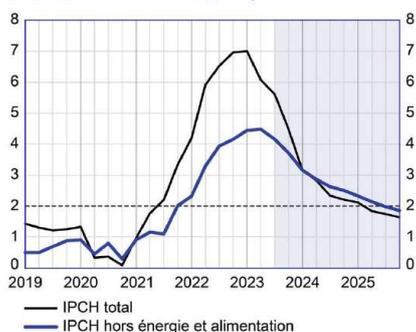
<sup>1</sup> Note de conjoncture, INSEE, 31/10/2024

## L'évolution des prix :

La banque de France<sup>2</sup> anticipe pour 2024 une inflation qui se situerait à 2,5 % en moyenne sur l'année puis 1,5 % e, 2025 du fait de la baisse des prix de l'énergie (- 15 % des tarifs réglementés de l'électricité en février 2025). En 2026, la hausse des prix se situerait à 1,7 %. Notons qu'en 2024 et 2025, le secteur des services est le principal contributeur à l'évolution de l'IPCH.

**Graphique 1 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation**

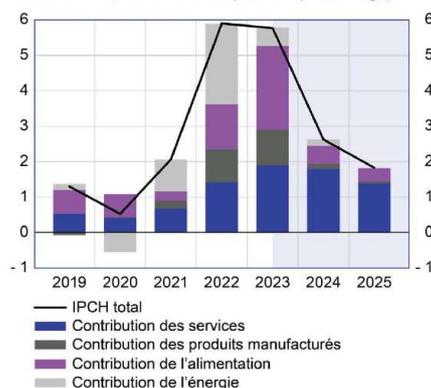
(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.  
Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleu.

**Graphique 2 : Décomposition de l'IPCH**

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleu.

## Le chômage en France<sup>3</sup> :

### Nombre de chômeurs



<sup>2</sup> Banque de France : projections macroéconomiques - septembre 2024.

<sup>3</sup> Un chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT) est une personne âgée de 15 ans ou plus qui est sans emploi au cours de la semaine de référence, est disponible pour travailler dans les deux semaines à venir et a effectué, au cours des quatre dernières semaines, une démarche active de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

## Taux de chômage au sens du BIT



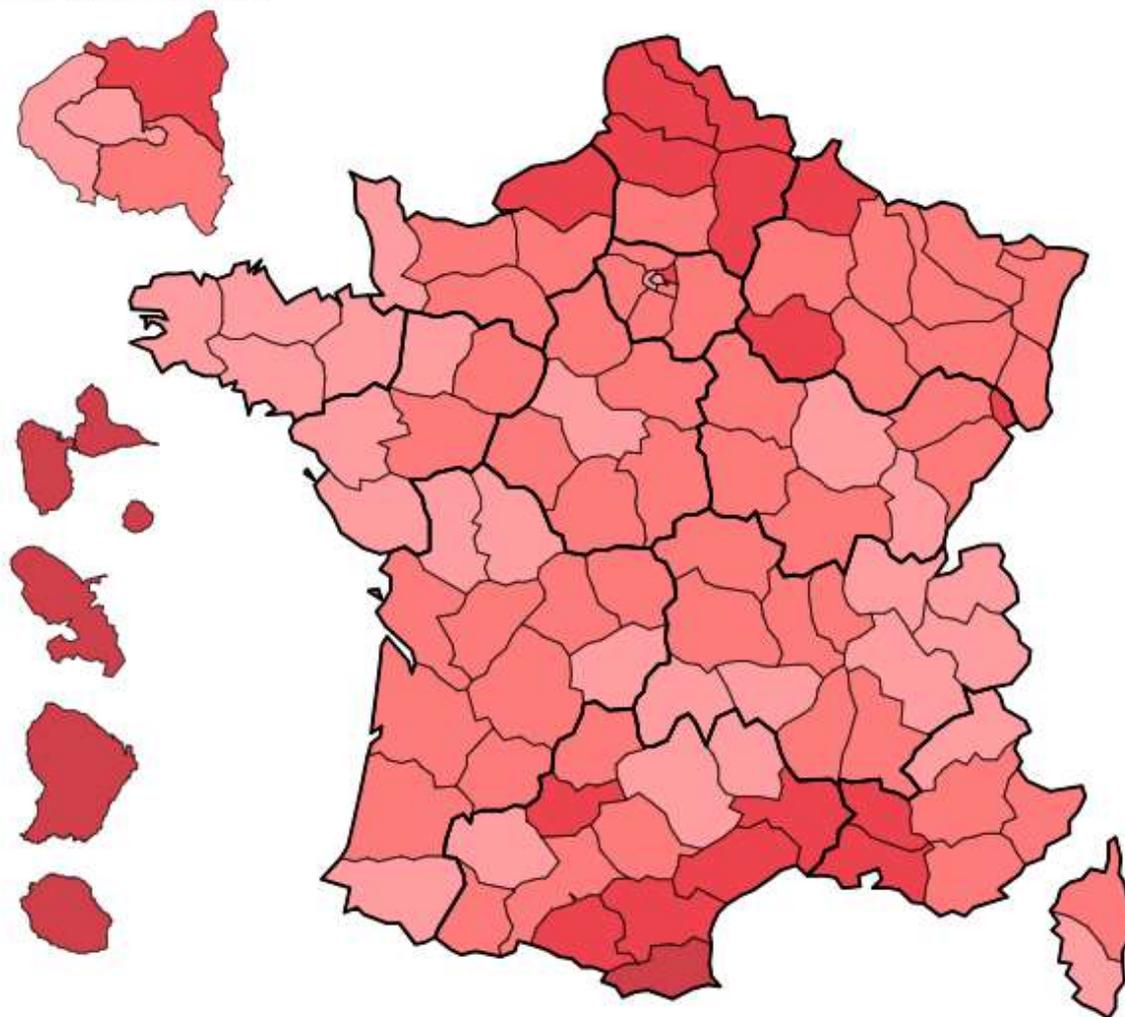
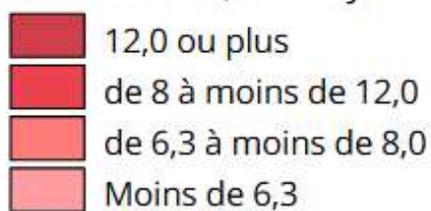
Au second trimestre 2024, le nombre de chômeurs en France est de 2,3 M€, soit un taux de 7,3 % de la population active. En moyenne le taux d'emploi des 15-64 ans atteint 69 %. L'emploi à temps complet représente 57,4 % et le travail à temps partiel 11,6 %.

Le nombre moyen d'heures travaillées par emploi se replie sur le trimestre (-0,6 % après +0,3 %) et s'établit à 31,1 heures par semaine (contre 31,0 heures au deuxième trimestre 2023).

Au deuxième trimestre 2024, la part des jeunes de 15 à 29 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études (NEET) est quasi stable (-0,1 point), à 12,5 % soit un niveau particulièrement élevé.

2<sup>e</sup> trim. 2024 (p)

Données CVS, en moyenne trimestrielle (en %)



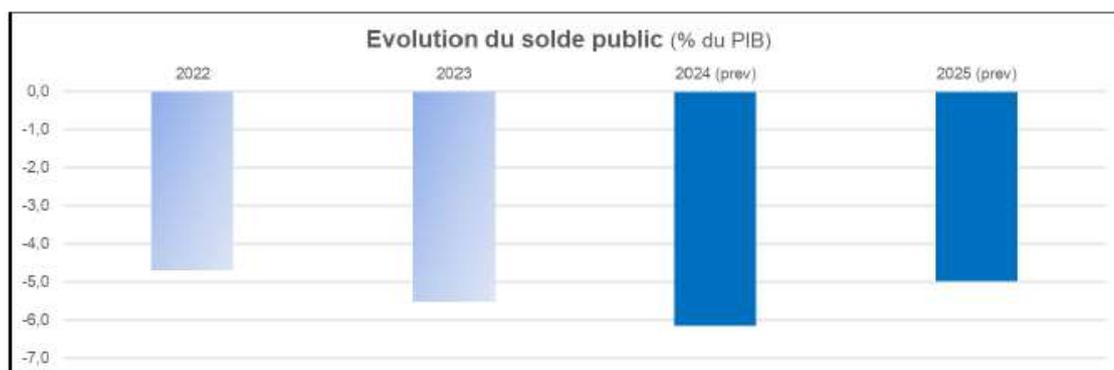
Le chômage est inégalement réparti sur le territoire. Outre les départements d'Outre mer où celui-ci dépasse de façon récurrente les 15 % (Réunion, 16,8 % ; Guyane 19,1 %) le département des Pyrénées orientales est le plus impacté avec un taux de 12 %. Dans le département de l'Hérault, celui-ci atteint 10,1 %.

## IV. PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

En 2024, le déficit public atteindrait -6,1 % du PIB après -5,5 % en 2023 et - 4,7 % en 2022. Cette dégradation des finances publiques associées à une hausse des taux d'intérêt et à une dégradation de la notation de la France auprès des agences financières apparaissent comme non soutenable à court et moyen terme.

C'est dans un contexte d'instabilité institutionnelle que le PLF a été présenté le 10 octobre. Aussi, face à la dégradation des finances publiques, celui-ci est caractérisé par :

- 40 Md€ d'économies
- 20 Md€ de ressources nouvelles
- Malgré ces mesures, le solde du budget de l'Etat afficherait un déficit de - 5 % (-6,9 % en tendancier). À la fin du deuxième trimestre 2024, la dette publique s'établit à 3 228,4 Md€ selon l'INSEE
- Les efforts demandés aux collectivités locales en 2025 représenteront 5 Md€



## Principaux éléments de cadrage économique

Taux de variation en volume, sauf indications contraires	Exécution 2023	Prévision 2024	Prévision 2025
<b>ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL</b>			
Taux de croissance du PIB aux États-Unis (en %)	2,5	2,5	1,9
Taux de croissance du PIB dans la zone euro (en %)	0,5	0,8	1,4
Prix à la consommation dans la zone euro (en %)	5,4	2,4	1,9
Prix du baril de Brent (en dollars)	82	82	80
Taux de change euro/dollar	1,08	1,09	1,09
<b>ECONOMIE FRANÇAISE</b>			
PIB total (valeur en milliards d'euros)	2 822	2 921	3 005
Variation en volume (en %)	1,1	1,1	1,1
Variation en valeur (en %)	6,5	3,5	2,9
Pouvoir d'achat du revenu disponible (en %) <sup>1</sup>	0,8	2,0	0,8
Dépenses de consommation des ménages (en %)	0,9	0,7	1,3
Investissement des entreprises non financières (en %)	3,1	-1,9	0,6
Exportations (en %)	2,5	2,1	3,4
Importations (en %)	0,7	-1,1	2,6
Prix à la consommation (hors tabac, en %)	4,8	2,0	1,8
Balance commerciale (biens, données douanières FAB-FAB) (en milliards d'euros)	-99	-86	-81

Les services du Ministère de l'Economie anticipe une croissance ne volume de 1,1 % (1,4 % au niveau de la zone Euro) et un niveau d'inflation (IPC) de 1,8 %, impliquant que les mesures correctives des banques centrales sont considérées comme avoir l'effet escompté sur la maîtrise des prix. La balance commerciale pour sa part demeurerait déficitaire (-81 Md€).

## Solde général du budget de l'État

En milliards d'euros, comptabilité budgétaire	EXÉCUTION 2023	LFI 2024	PLF 2025	CIBLE 2025
<b>Dépenses nettes<sup>1</sup></b>	<b>516,2</b>	<b>512,5</b>	<b>518,8</b>	<b>513,8</b>
<i>dont dépenses du budget général sous PDE<sup>2,3</sup></i>	336,1	335,0	336,7	331,7
<i>dont dépenses du budget général hors PDE<sup>2</sup></i>	112,0	110,8	114,6	114,6
<i>dont prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales</i>	44,3	45,1	44,2	44,2
<i>dont prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne</i>	23,9	21,6	23,3	23,3
<b>Recettes nettes</b>	<b>348,0</b>	<b>371,2</b>	<b>378,2</b>	<b>379,7</b>
<i>dont impôt sur le revenu</i>	88,6	93,4	93,8	93,8
<i>dont contribution différentielle applicable à certains contribuables titulaires de hauts revenus</i>			2,0	2,0
<i>dont impôt sur les sociétés</i>	56,8	72,0	56,2	56,2
<i>dont contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises</i>			8,0	8,0
<i>dont taxe intérieure sur les produits de consommation sur les produits énergétiques</i>	16,8	15,4	16,5	16,5
<i>dont taxe sur la valeur ajoutée<sup>4</sup></i>	95,2	100,8	106,2	106,2
<i>dont autres recettes fiscales</i>	65,5	66,9	74,8	76,3
<i>dont recettes non fiscales</i>	25,1	22,7	20,5	20,5
<b>Solde des budgets annexes</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>
<b>Solde des comptes spéciaux</b>	<b>-5,1</b>	<b>-5,7</b>	<b>-1,7</b>	<b>-1,7</b>
<b>SOLDE GÉNÉRAL</b>	<b>-173,0</b>	<b>-146,9</b>	<b>-142,1</b>	<b>-135,6</b>

Le déficit public atteindrait fin 2025 135,6 Md€ après 146,9 Md€ en 2024 et la dette publique représenterait 114,7 % du PIB.

Principales dispositions du PLF 2025 intéressant les collectivités territoriales :

*N.B. les mesures ci-dessous sont celles prévues dans le projet de loi de finances au moment de l'écriture de ce ROB. Elles peuvent encore être modifiées jusqu'à l'adoption définitive de la loi de finances 2025*

**Article 29 : Fixation pour 2025 de la DGF et des variables d'ajustements :**

Montant DGF 2025 = 27 244 686 833 € - Montant DGF 2024 : 27 145 046 362 €  
+ 320 M€ pour la DSR et la DSU

Minoration de - 487 M€ pour les autres composantes

ET Minoration de la DCRTP (Impact SAM) : - 16,8 %

**Article 30 : Modulation des conditions d'attribution du FCTVA :**

Le taux de compensation du fonds passe de 16,404 % à 14,85 %. Les dépenses de fonctionnement (dépenses d'entretien des bâtiments/voierie et réseaux) qui étaient susceptibles d'entrer dans le périmètre du fonds sont désormais exclues de l'assiette éligible.

**Article 31 : Stabilisation en valeur au titre de 2025 des fractions de TVA affectées au Collectivités locales :**

Pour rappel, les collectivités ont bénéficié d'une fraction de TVA perçue au niveau national en contrepartie de la suppression de certains impôts locaux tels que :

- Pour les départements : transfert d'une part de TVA en contrepartie de la suppression de la taxe sur le foncier bâti (part départementale) : idem pour la part leur revenant en matière de CVAE
- Pour les EPCI : transfert d'une part de TVA en contrepartie de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (les communes pour leur part ont bénéficié de la part départementale de la TFB en compensation de la suppression de la THRP) : idem pour la part leur revenant en matière de CVAE
- Pour les Régions : transfert d'une part de TVA en contrepartie de la suppression de la CVAE (part régionale)

**Article 32 : Evaluation des prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités locales :**

- Montant estimé 2025 : 44 188 897 951 euros
- Montant estimé 2024 : 44 842 463 483 euros
- Ecart : - 653 565 532 euros

**Article 64 : Instauration et affectation d'un fonds de réserve au profit des collectivités locales :**

A partir de 2025 est opéré un prélèvement sur les collectivités locales et EPCI dont les dépenses de fonctionnement sont supérieures à 40 M€ (dépenses réelles). Ce prélèvement est égal à 2 % des recettes réelles de fonctionnement et viendra alimenter un fonds de réserve. Certaines collectivités dont les indicateurs de charges et de ressources sont substantiellement dégradés échapperont à cette mise en réserve (CD 34, CD 30, CD 93 par exemple).

**Autres dispositions hors PLF 2025**

Hausse des cotisations employeurs de 4 points (CNRACL). Cette mesure est susceptible d'être reconduite en 2026 et 2027

**IMPACTS FINANCIERS COMMUNE DE MARSEILLAN en 2025**

- Modulation FCTVA : - 100 k€ (recettes investissement)
- Suppression du FCTVA relatif aux dépenses de fonctionnement : -65 K€
- Prélèvement sur ressources : 0 €
- Hausse de la cotisation employeur : + 140 k€



Baisse de l'autofinancement net de 205 K€

## V. GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LA VILLE DE MARSEILLAN EN 2025

### Budget principal de Marseillan

#### Éléments de contexte

L'année 2025 marque le retour par l'Etat de la mise à contribution des collectivités dans le redressement des comptes publics et ce alors même que le secteur local, de par les règles d'équilibre budgétaire qui s'applique à lui, est peu concerné par le creusement d'un déficit endémique inauguré par l'Etat depuis le milieu des années 1970.

#### **Les grandes masses budgétaires 2025 (opérations réelles) du budget principal**

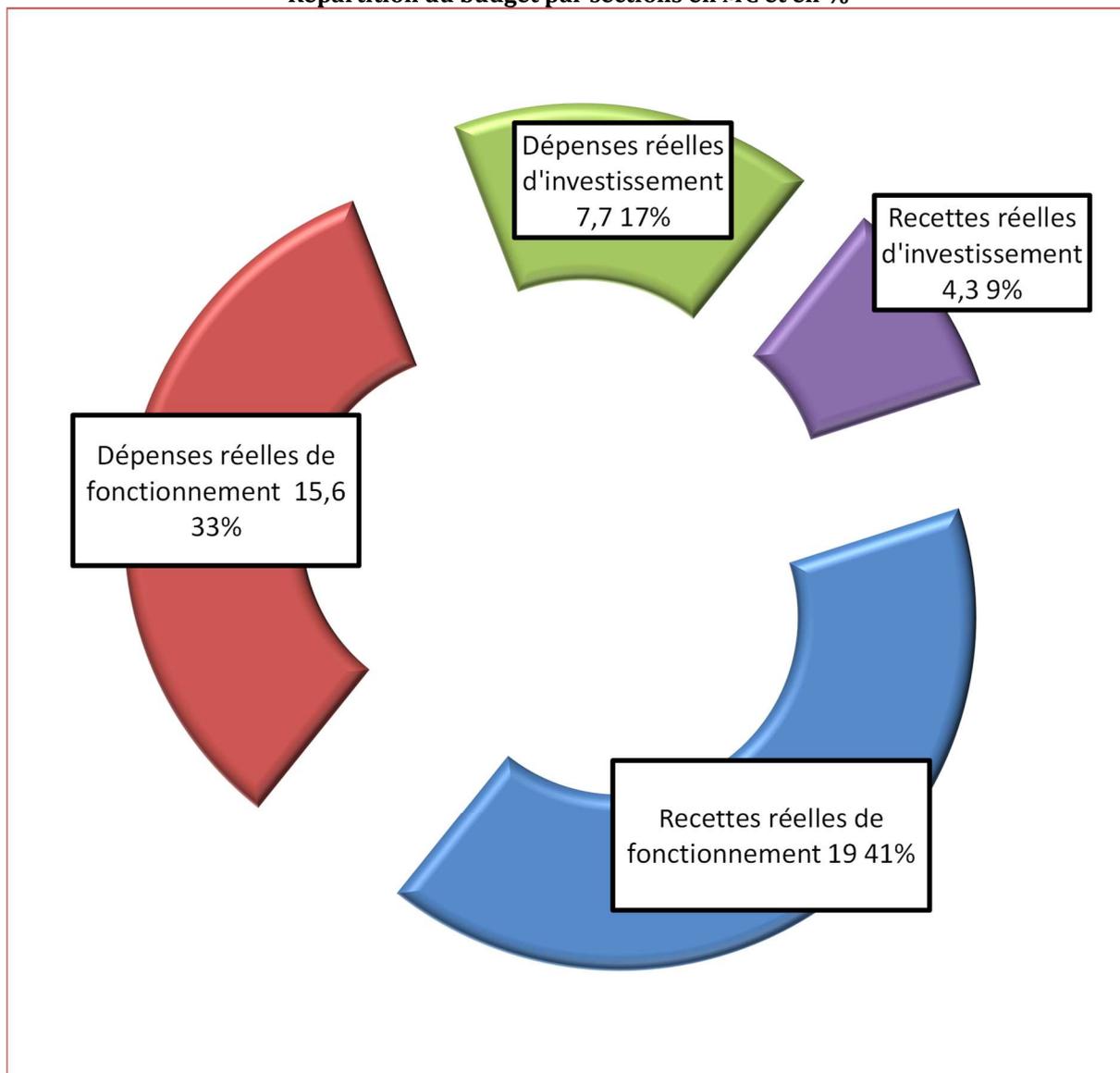


**En 2025, les grandes masses budgétaires pour le seul budget principal de la commune sont évaluées, toutes sections confondues à près de 23,3 M€ (dépenses/recettes).**

Le principal « bloc » budgétaire est constitué par les recettes de la section de fonctionnement dont le produit fiscal (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires...) représente la ressource prépondérante, suivi des dépenses de la section de fonctionnement qui correspondent au financement des services publics de proximité (éducation, sport, enfance, entretien des voiries, animation locale, culture, aide sociale etc). C'est donc au travers de cette section qu'est financé le service de proximité aux concitoyens.

La politique d'équipement en infrastructures et aménagement urbain s'exprime pour sa part au travers de la section d'investissement. Un niveau important est prévu en matière d'investissement en 2025 : près de 5,1 M€ devraient être budgétés pour les seules dépenses d'équipement.

### Répartition du budget par sections en M€ et en %



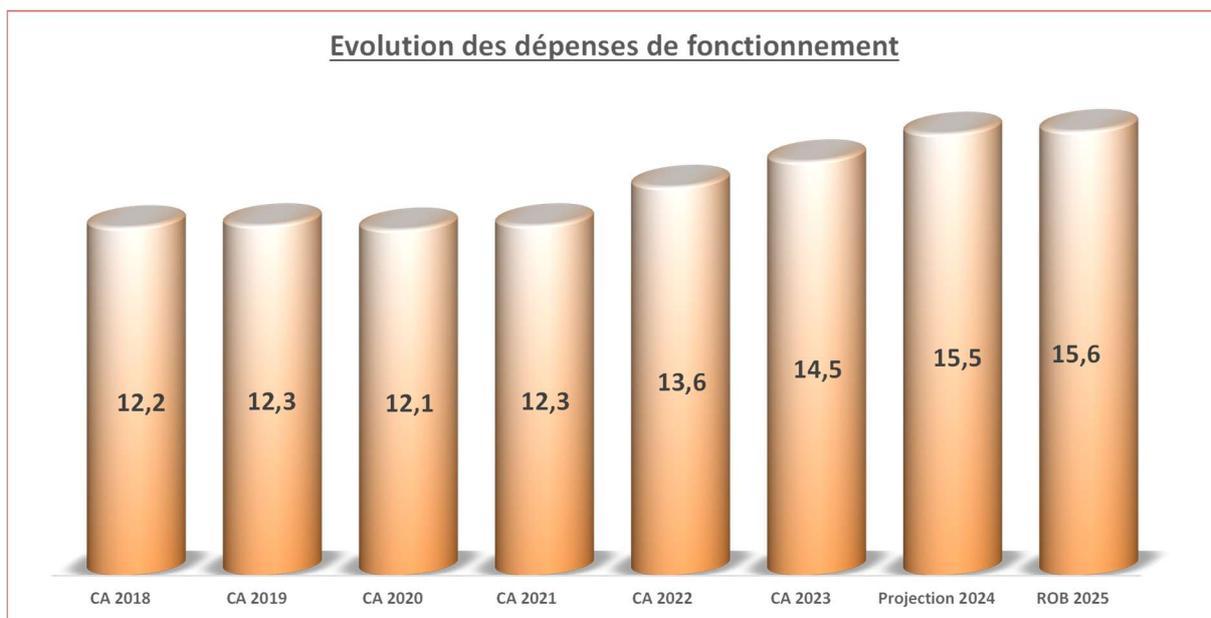
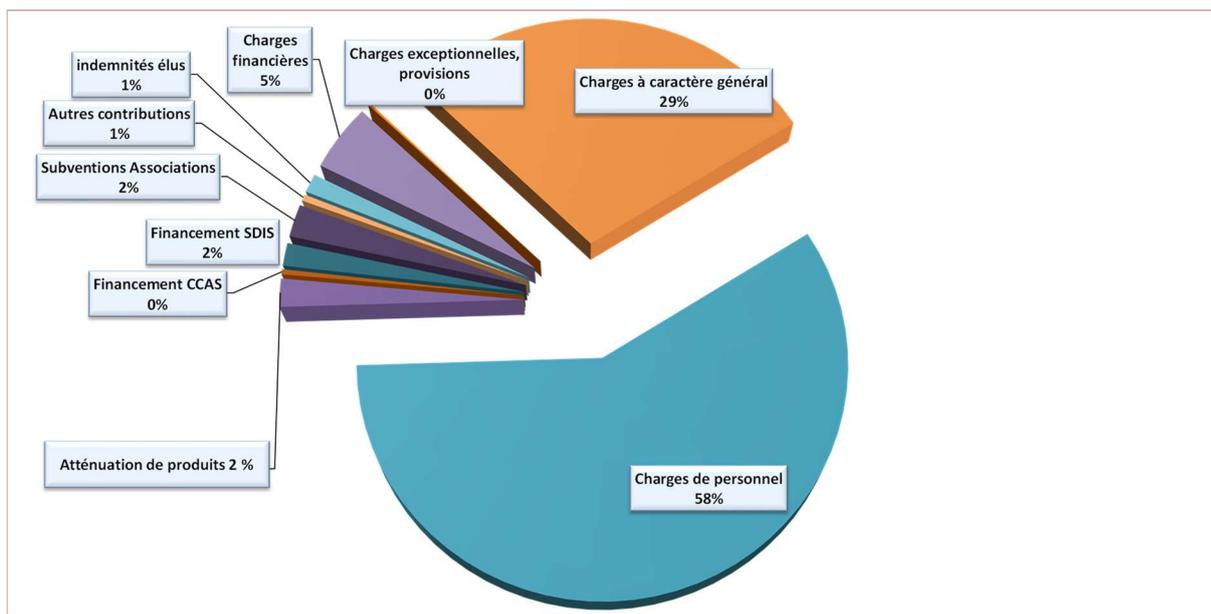
### Principales hypothèses retenues pour l'élaboration du budget 2025

#### A. Section de fonctionnement

L'évolution des dépenses réelles<sup>4</sup> de fonctionnement est évaluée à +0,5 % en 2025 par rapport au résultat anticipé de 2024. En volume, ces dépenses représentent 15,6 M€ en flux réels de trésorerie.

<sup>4</sup> Les dépenses réelles, à la différence des dépenses d'ordre qui sont des écritures strictement budgétaires, entraînent des flux sortant de trésorerie

✓ **Dépenses réelles de Fonctionnement: 15,6 M€ : Répartition des dépenses réelles de fonctionnement (en %)**



Les charges de personnel constituent le poste principal de dépenses (58 %), suivies des charges de fonctionnement courant (29 %). Nous noterons que la participation versée au CCAS sera en baisse en 2025 de 30 K€. En effet, la projection CA 2024 du CCAS laisserait apparaître un résultat excédentaire. Dès lors, la baisse du montant de la subvention 2025 n’imputerait en aucune manière l’action du CCAS.

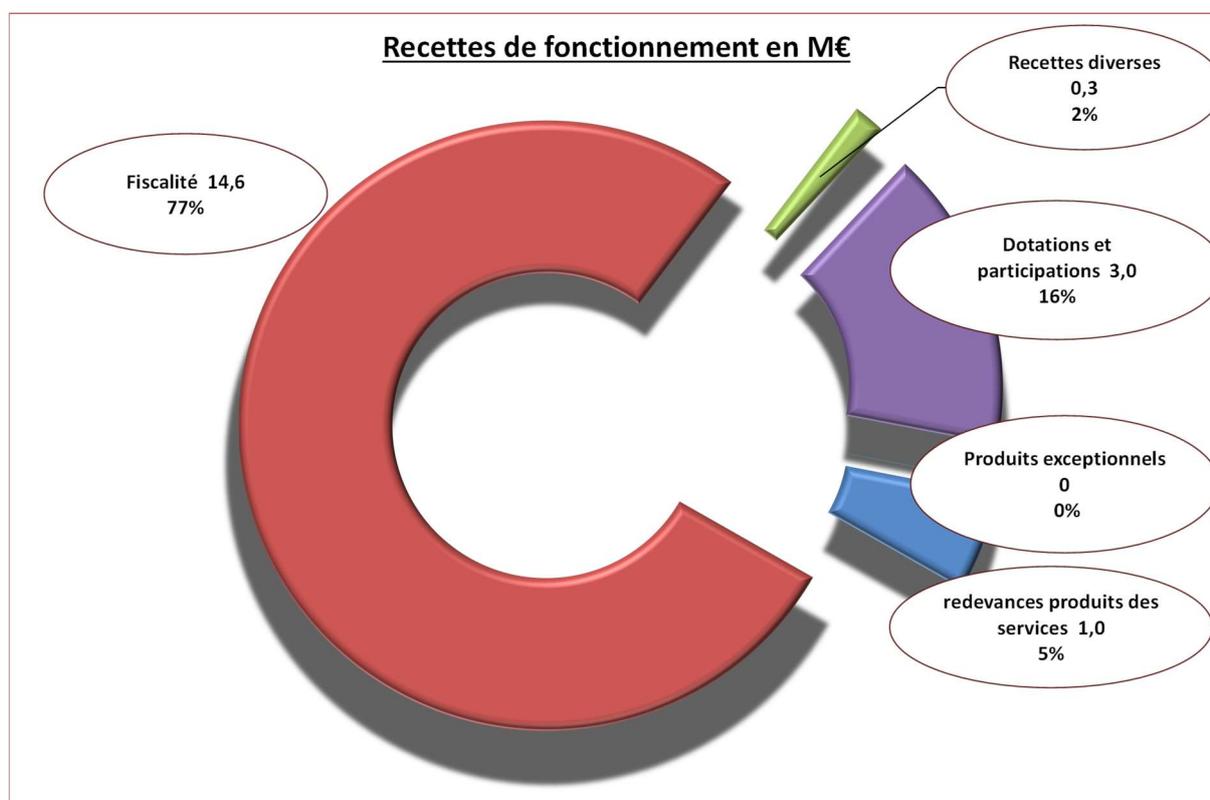
Le financement du service départemental d’incendie et de secours (SDIS) représente, pour sa part, près de 2% (246 K€) de la section, les associations quant à elles bénéficieront d’un soutien financier de 350 K€, montant équivalent à celui de 2024.

L’évolution des charges de fonctionnement serait très contenue, soit +0,5 % en volume par rapport au CA anticipé 2024, sous l’effet principal de plusieurs variables et mesures prises par la commune :

- Une baisse du prix de l'électricité annoncée par Hérault Energie (550 K€) à hauteur de 17 % par rapport au tarif 2024,
- Une baisse du niveau des frais financiers de 50 K€ par rapport 2024 sous l'effet de la diminution des taux monétaires et de l'absence d'emprunt nouveau sur 2024,
- La hausse de 4 points de la cotisation employeur (CNRACL) dont l'impact est estimé à 140 K€ sur la seule année 2025,
- La maîtrise des charges de personnel au travers des mesures suivantes : aucun recrutement sur 2025 (sauf obligation réglementaire), pas de campagne de recensement (-70 K€), pas d'élection à organiser, pas d'indemnité de rupture conventionnelle (30 K€ constatés en 2024),
- La stabilité du montant des subventions versées aux associations à savoir 350 K€.

✓ **Recettes réelles de Fonctionnement : 18,9 M€**

Les principales ressources sont constituées par les recettes fiscales (77 %) suivies des dotations (DGF, CAF etc. pour 16 %) et des redevances domaniales (5%).



**La fiscalité communale : hypothèses retenues**

Deux variables prépondérantes ont été simulées afin d'évaluer le produit de la fiscalité directe communale :

- Le maintien de la majoration de 60 % du produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, instaurée en 2024 et qui devrait générer un produit supplémentaire de 1,6 M€,
- L'évolution forfaitaire des bases fiscales estimées à 1,5 % en 2025 (indexée sur l'inflation IPCH),
- La stabilisation des taux des taxes communales.

Aussi, le produit de la fiscalité directe<sup>5</sup>, laquelle regroupe les 3 taxes directes locales dont bénéficient les communes suite à la réforme de la taxe d'habitation, est évalué à 12,4 M€ en hausse de 2,1 %.

#### Taux d'imposition communaux

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux TH	20,96%	20,96%	20,96%	21,82%	21,82%	21,82%
Taux FB	23,39%	44,84%	44,84%	46,71%	46,71%	46,71%
Taux FNB	50,01%	50,01%	50,01%	50,01%	50,01%	50,01%

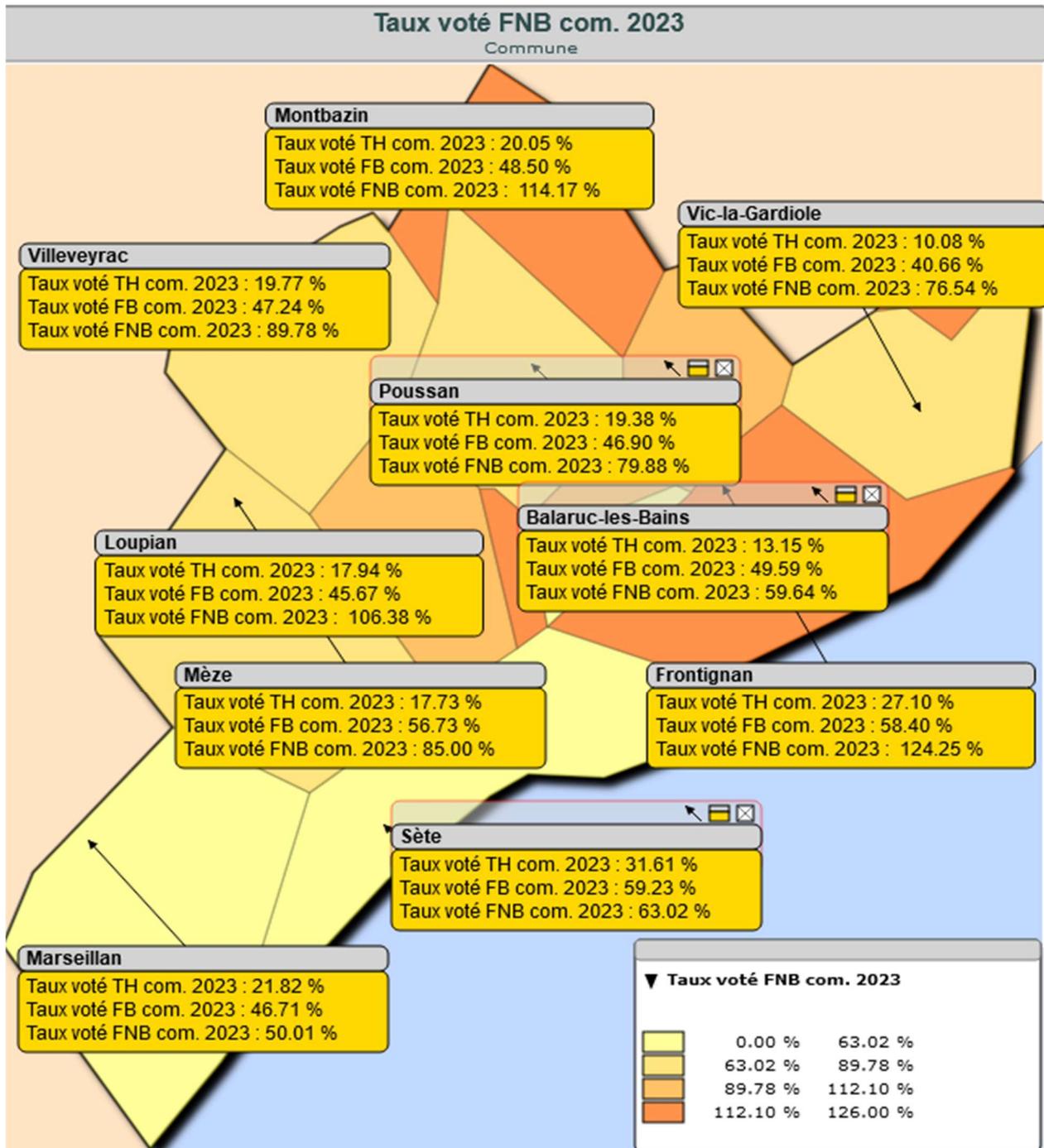
#### Bases nettes d'imposition

€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Base nette TH	21 876 755	10 858 859	11 179 998	12 334 421	12 103 000	12 309 114
dont résidences secondaires	10 287 618	10 557 583	10 889 542	11 884 476	12 103 000	12 309 114
Base nette FB	14 990 514	15 206 823	15 971 709	17 231 033	18 113 000	18 560 354
Base nette FNB	213 978	216 582	225 188	240 598	263 800	266 124

#### Produits fiscaux

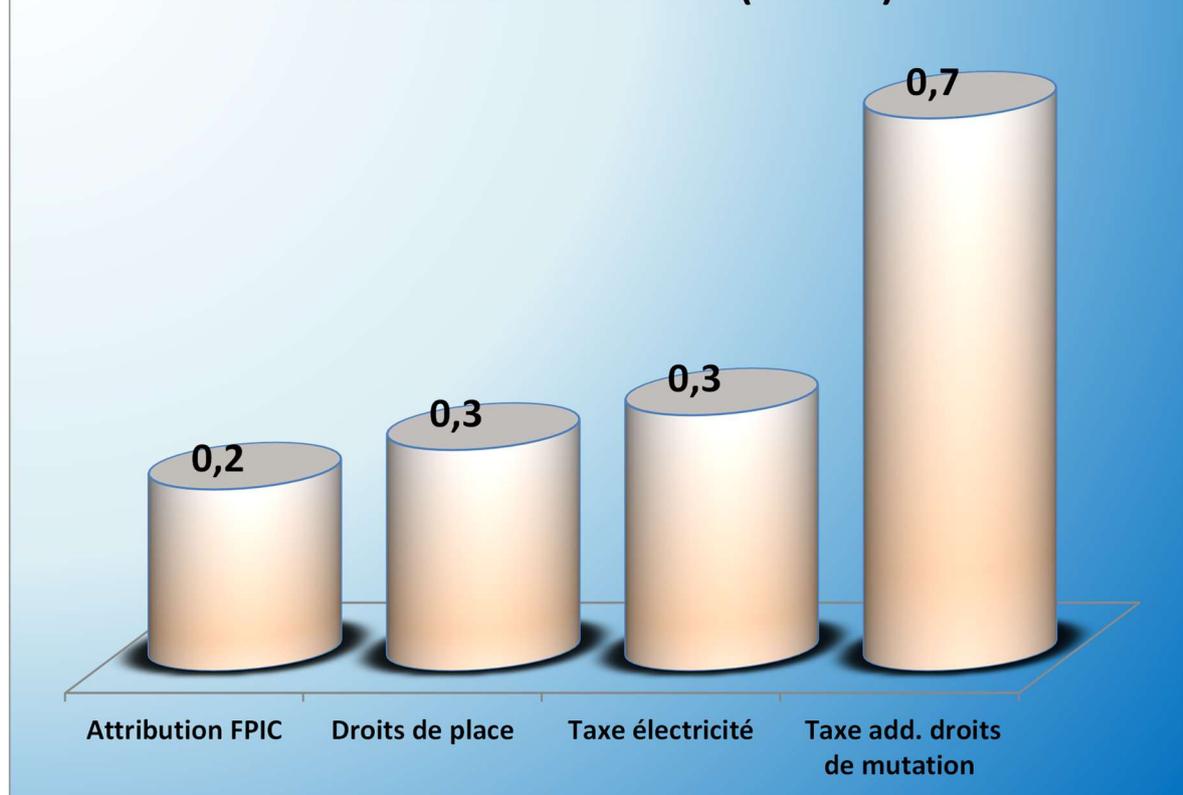
€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produit TH	4 585 368	2 276 017	2 343 328	2 691 371	4 225 399	4 297 358
dont majoration TH résidences secondaires	0	0	0	0	1 584 525	1 611 509
Produit FB	3 506 281	6 259 779	6 575 128	7 415 755	7 795 181	7 987 724
dont ajustement coefficient correcteur		-558 960	-586 586	-632 861	-665 401	-681 817
Produit FNB	107 010	108 313	112 617	120 323	131 926	133 089
<b>Produit 3 taxes ménages</b>	<b>8 198 659</b>	<b>8 644 109</b>	<b>9 031 072</b>	<b>10 227 448</b>	<b>12 152 507</b>	<b>12 418 171</b>

<sup>5</sup> Pour rappel le taux de TFPB de la commune est passé à 59,23% en raison de la récupération de la part départementale de TFPB dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.



Pour leur part les produits de fiscalité indirecte devraient baisser avec l'hypothèse d'un relatif ralentissement des transactions immobilières comparées au dynamisme des années 2020 à 2023. Les droits de mutation sont, à ce stade, évalués de manière prudente à 700 K€.

## FISCALITE INDIRECTE (en M€)



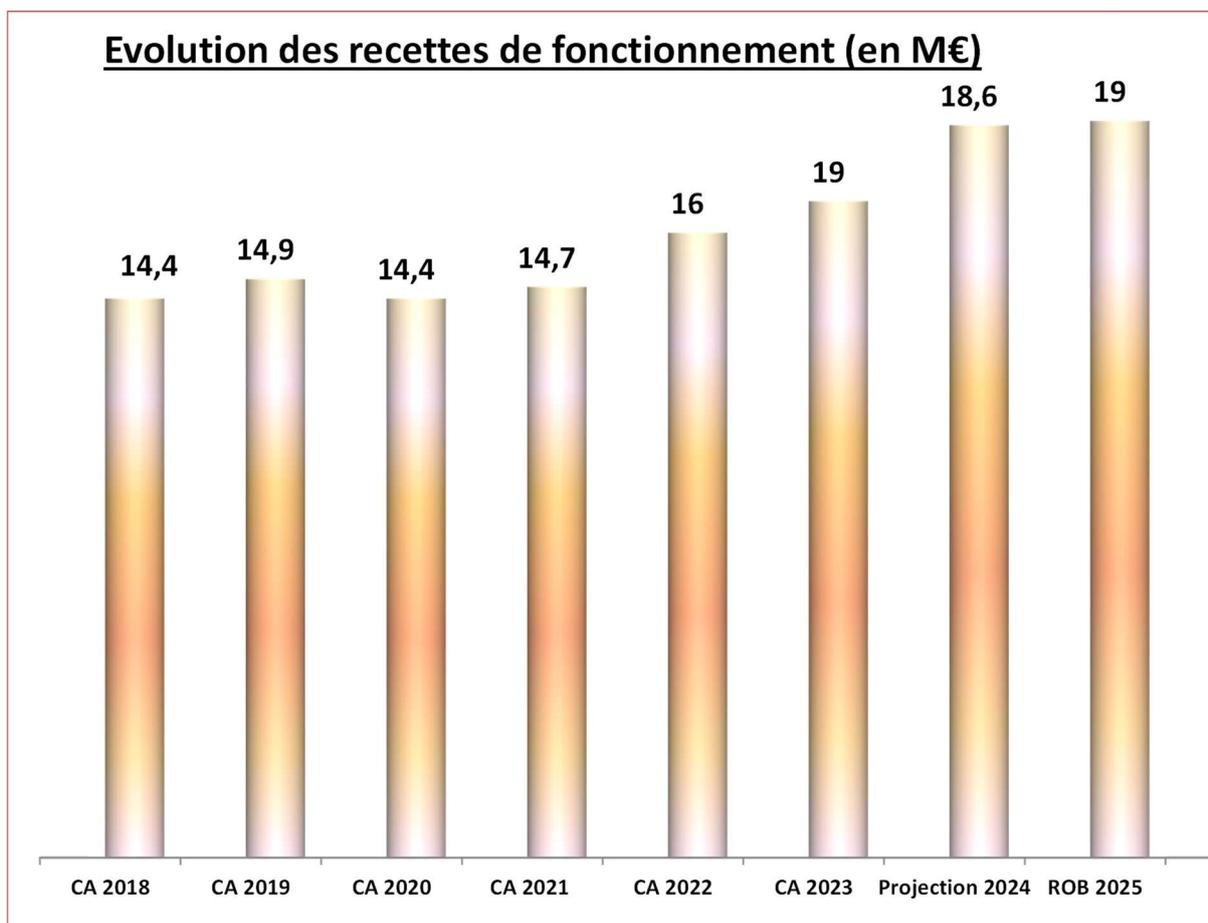
### Les principales dotations :

En 2025, la dotation globale de fonctionnement de la Ville de Marseillan est évaluée à 1,7 M€ contre 1,73 M€ en 2024.

#### DGF et Fonds de péréquation

€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Dotation forfaitaire (DF)</b>	1 345 886	1 352 215	1 353 320	1 350 608	1 347 997	1 347 997
<b>+ Dotation aménagement (DSU, DSR, DNP)</b>	464 838	464 554	446 527	416 883	387 284	359 290
dont DSU	0	0	0	0	0	0
dont DSR	0	0	0	0	0	0
dont DNP	464 838	464 554	446 527	416 883	387 284	359 290
<b>+ DGF DOM TOM ou divers</b>	0	0	0	0	0	0
+ Ajustements					0	0
<b>= DGF (A)</b>	1 810 724	1 816 769	1 799 847	1 767 491	1 735 281	1 707 287
FDTP	0	0	0	0	0	0
+ FPIC	275 083	277 881	270 674	248 260	230 719	230 719
+ Compensation perte de bases	0	0	0	0	0	0
+ DDR + DDU + Autres	0	0	0	0	0	0
<b>= Fonds de péréquation (B)</b>	275 083	277 881	270 674	248 260	230 719	230 719
<b>DGF et FONDS DE PEREQUATION (A) + (B)</b>	2 085 807	2 094 650	2 070 521	2 015 751	1 966 000	1 938 006

### Evolution des recettes de fonctionnement



En 2025, les recettes de fonctionnement sont évaluées à + 0,6 % (hors cessions), en très légère hausse et s'explique par différentes variables :

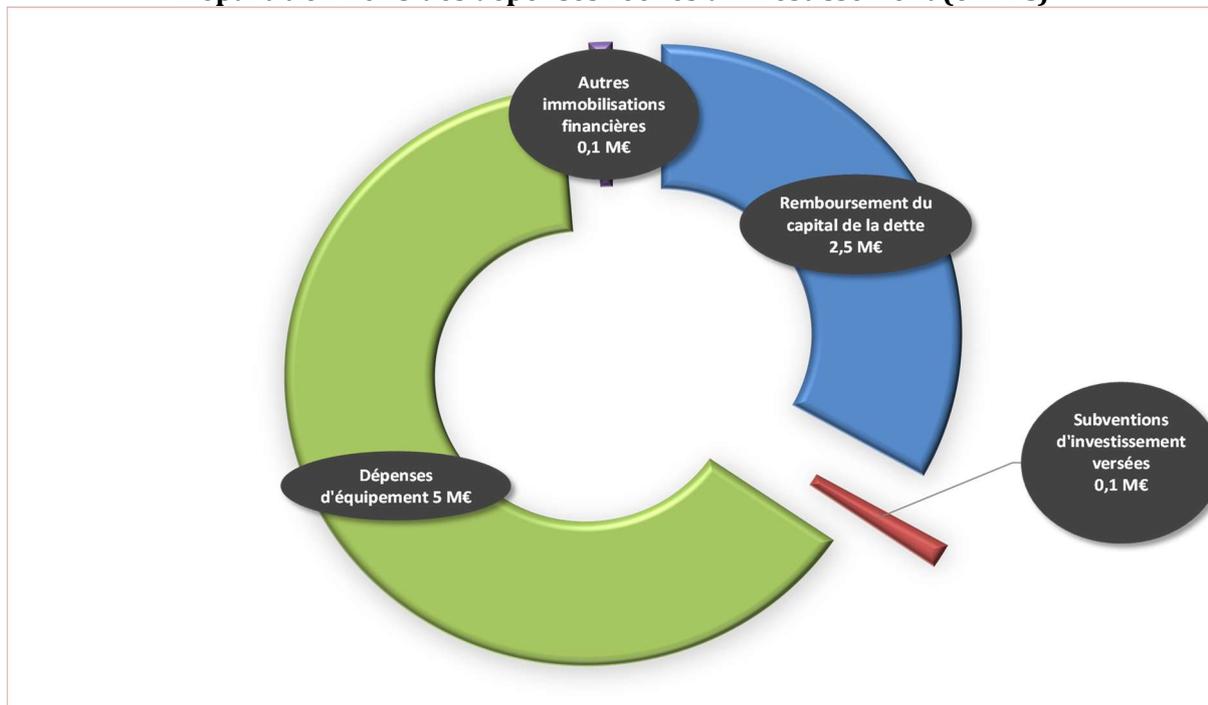
- La hausse forfaitaire des bases fiscales qui, indexées sur l'inflation évolueraient de + 1,5 %<sup>6</sup>,
- L'inscription d'une subvention qui serait versée au titre des Certificats d'Economie d'Energie d'un montant 120 K€ au titre du passage en LED de l'éclairage public et des économies d'énergie constatées

<sup>6</sup> L'assiette fiscale sur laquelle sont assis les impôts directs locaux, soit la valeur locative des locaux d'habitation, évolue en fonction des l'indice des prix harmonisés à la consommation (IPCH) sur année glissant de novembre N-2 à novembre N-1. En octobre l'IPCH est évalué à 1,5%.

## B. Section d'investissement

✓ **Les dépenses d'investissement : 7,7 M€**

**Répartition 2025 des dépenses réelles d'investissement (en M€)**

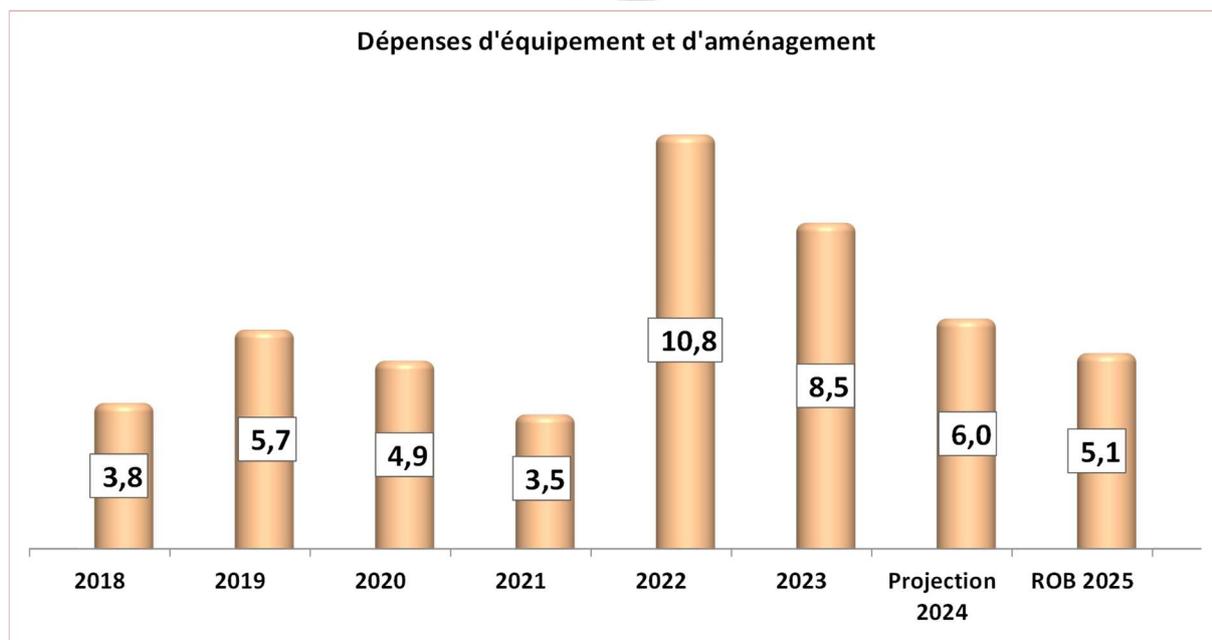


En 2025, la Commune devrait investir près de 5,1 M€.

Les dépenses d'équipement constitueront ainsi en 2025 le principal poste de dépenses au sein de la section d'investissement (5 M€), suivi du remboursement du capital de la dette (2,5 M€) et 0,1 M€ au titre d'une avance en compte courant au profit de la SAS MEV (expert en performance énergétique).

Parmi les principaux projets, il est important de noter les investissements suivants:

- Finalisation des travaux de rénovation du complexe sportif : 200 K€,
- Aménagement des voiries :
  - o Giratoire entrée sud : 450 K€ (dont 380 K€ par l'aménageur),
  - o Route de Florensac : 400 K€,
- Piste cyclable Marseillan Pomerols : 400 K€
- Travaux extension cimetière : 279 K€
- Renforcement de la flotte de véhicule électrique : 86 K€,
- Remplacement aménagements urbains Tabarka, école ML Dumas : 150 K€
- Jardins partagés et aménagement parc Gaujal : 260 K€
- Finalisation de la refonte du système de vidéo protection : 200 K€,

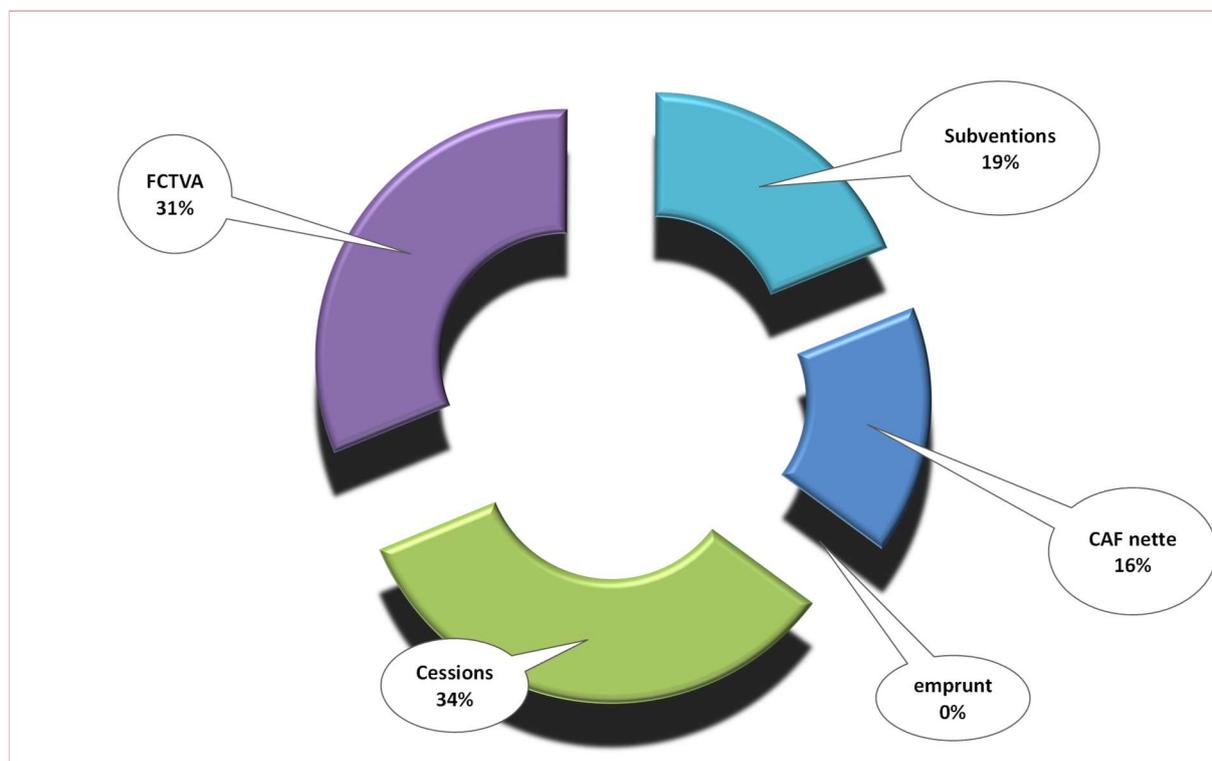


✓ **Le financement de l'investissement**

En 2025, les principales recettes seront constituées par les cessions d'actif (50%) qui concerne le 2<sup>ème</sup> tiers de la vente du domaine de Téorix, le FCTVA et taxe d'aménagement (31 %), les subventions (19 %) et l'autofinancement net (16 %).

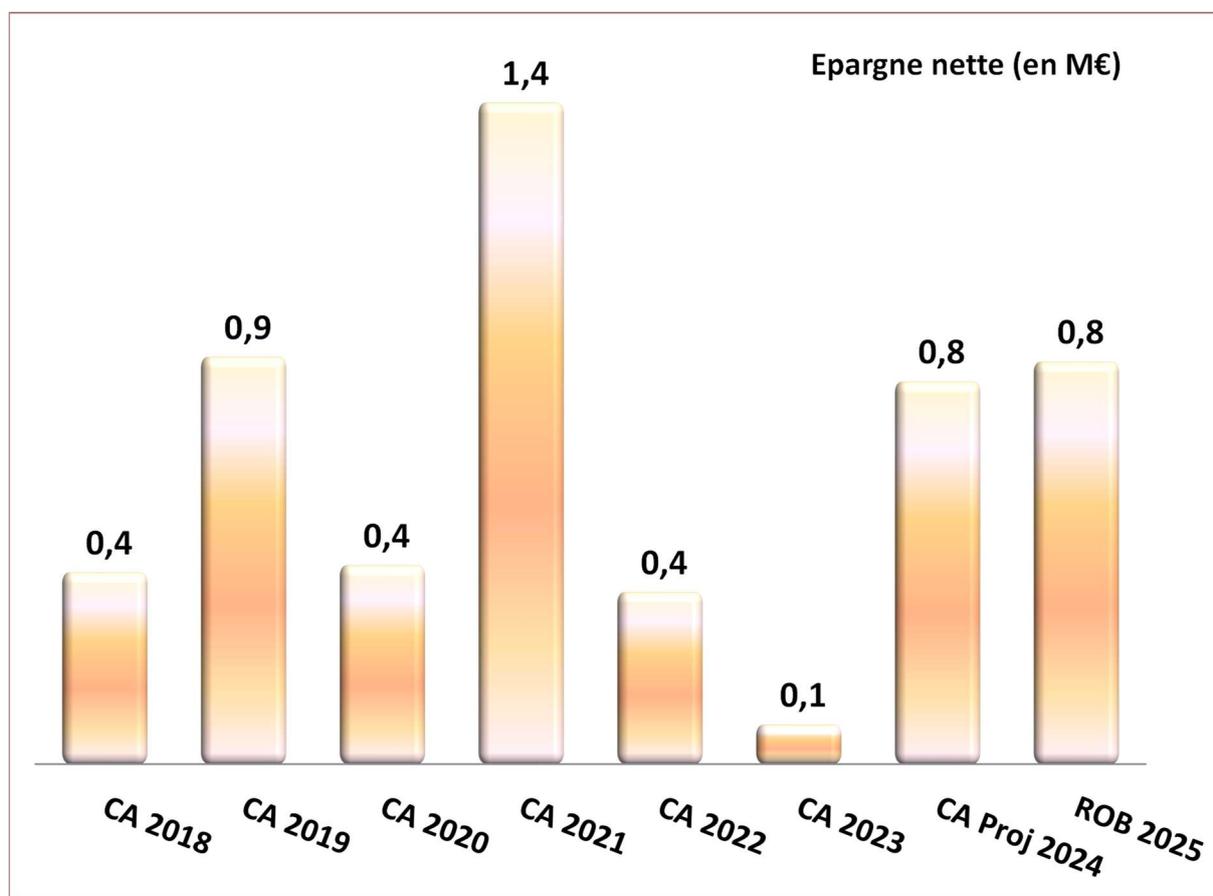
**A noter que la commune ne prévoit pas de souscrire d'emprunt sur 2025.**

### Financement des dépenses d'équipement

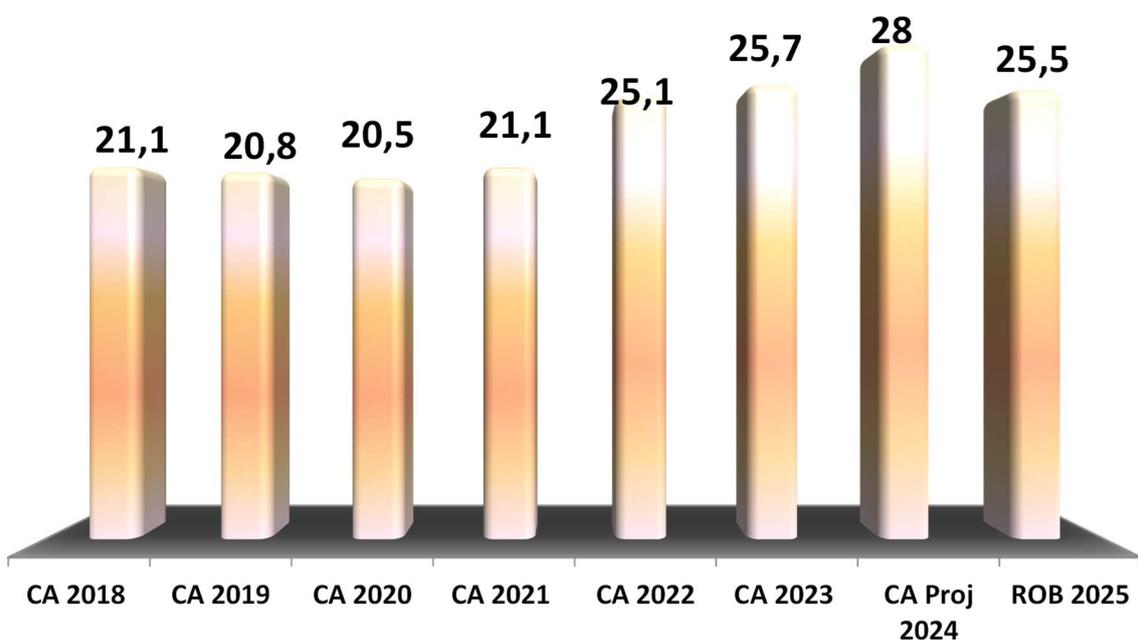


### C. Les principaux indicateurs financiers

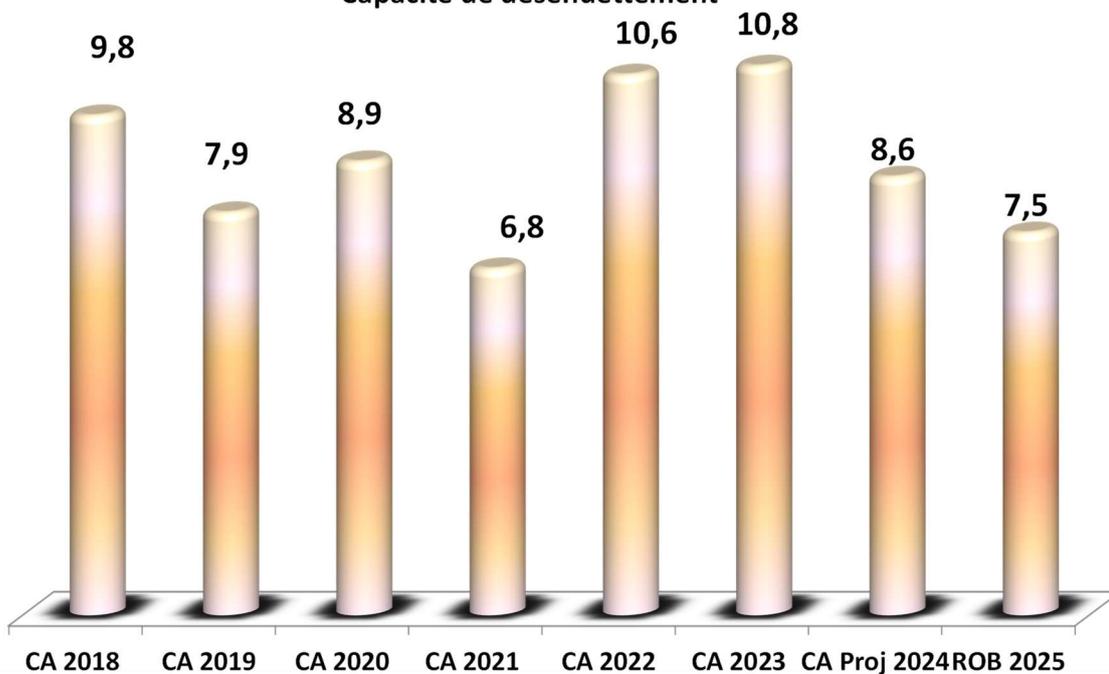
Indicateurs Financiers	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Projection 2024	ROB 2025
Epargne brute (hors cession)	2 152 568	2 651 494	2 289 410	3 104 479	2 353 260	2 393 931	3 303 290	3 412 357
Epargne nette	392 955	852 571	414 907	1 381 162	358 697	81 244	798 410	840 057
Résultat consolidé de fin d'exercice	1 208 521	1 027 639	975 681	3 050 984	505 383	1 471 773	1 220 017	0
Variation fonds de roulement	1 689 434	-180 882	-51 958	2 075 302	-2 545 600	966 390	-251 757	0
Mobilisation de l'emprunt	6 511 972	1 500 000	1 500 000	2 023 000	6 000 000	3 000 000	0	0
Stock de la dette au 31/12/N	21 115 355	20 816 432	20 487 929	21 102 319	25 107 756	25 795 069	28 050 413	25 493 113
Ratio de désendettement	9,8	7,9	8,9	6,8	10,7	10,8	8,5	7,5



### Stock dette (en M€)



### Capacité de désendettement



Fin 2025, la capacité de désendettement de la commune se situerait à 7,5 années, ce qui associé à un autofinancement net de 0,8 M€, permet de financer le programme d'investissement de l'année.

En outre, grâce à une gestion active de son patrimoine, la commune n'a pas la nécessité de recourir à l'emprunt sur les exercices 2024 et 2025, ce qui a pour effet de réduire le stock de dette estimé à 25,5 M€ au 31 décembre 2025.

#### **D. Situation budgétaire agrégée 2025**

- **Le Budget Annexe des ports** a pour objet le fonctionnement des ports de Marseillan ville et de Marseillan plage.

Les dépenses et recettes réelles de fonctionnement sont estimées respectivement à 633 500 € et 880 000 €.

Les dépenses réelles d'investissement en 2025 sont estimées à 336 000 € concerneront essentiellement le remboursement du capital de la dette (236 000 €) et des travaux d'aménagement des ports (100 000 €).

- **Le budget annexe du Port de Tabarka** a pour objet le fonctionnement du port de plaisance départemental s'y rapportant.

La section de fonctionnement s'élève à hauteur de 75 020 € en dépense comme en recette.  
Aucune dépense n'est prévue sur la section d'investissement.

- **Le Budget Annexe Gendarmerie** a pour objet le fonctionnement du bâtiment spécialement édifié pour l'hébergement d'une compagnie de gendarmes. A ce titre, un bail de 9 années a été signé en date du 15 mai 2017 entre la commune et l'Etat.

Les recettes de fonctionnement correspondent à une année pleine de loyer soit 256 K€.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 180K € et sont constituées essentiellement des intérêts de la dette.

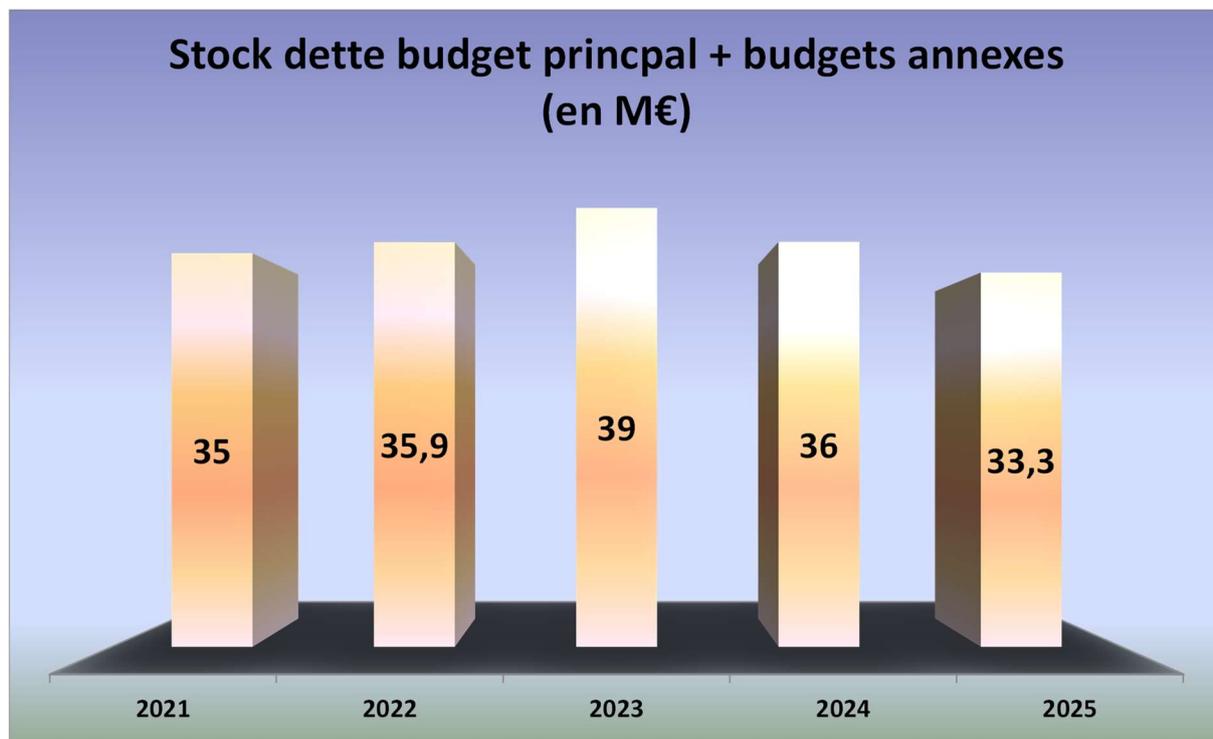
Concernant la section d'investissement, les dépenses correspondent essentiellement au remboursement du capital de la dette à hauteur de 180 K€. Le stock de dette au 31/12/2025 s'élève à 5,53 M€.

Il est proposé de consolider ces budgets afin de donner une vision élargie du budget de la commune dans le cadre du débat budgétaire 2025.

### **Les grandes masses par budgets en 2025 (en %)**

Budgets VILLE DE MARSEILLAN	Dépenses	Recettes	Part relative
Budget Principal	23 290 981	23 290 981	94,18%
Budget des ports	969 500	969 500	3,92%
Budget port de Tabarka	75 020	75 020	0,30%
Budget gendarmerie	396 000	396 000	1,60%
Budget Marseillan locations	0	0	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>24 731 501</b>	<b>24 731 501</b>	<b>100,00%</b>

Principaux indicateurs agrégés (au 31/12/25)	
Épargne brute	3 664 088 €
Dette	33 280 927 €
Capacité de désendettement	9,1



Dans le cadre d'une approche budgétaire consolidée et avant intégration des résultats 2024, la commune présenterait, au 31 décembre 2025, une capacité de désendettement de 9,1 années inférieur au seuil de vigilance de 12 années, un autofinancement brut évalué à 3,7M€. Le stock de dette serait, pour sa part, de 33,3 M€ en diminution de 5,7 M€ par rapport à 2023.

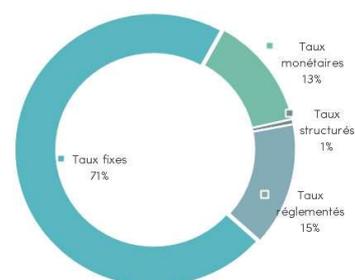
## VI. LA DETTE COMMUNALE : STRUCTURE ET PERSPECTIVE

### Répartition de l'encours au 1<sup>er</sup> janvier 2025

La dette de la commune **tous budgets confondus** ressort à **36 004 958 €** au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour un taux de **2,84%** et une durée de vie résiduelle moyenne de **16 ans et 8 mois**.

L'encours intègre la dette liée au Partenariat Public Privé signé avec la société Bouygues Energies et Services (ETDE) portant sur les échéanciers des loyers financier. Il s'agit d'un encours de dette par destination en conformité avec les règles de gestion des contrats de partenariat. Il est intégré au budget principal de la ville.

Répartition par type de taux  
Au 1<sup>er</sup> janvier 2025



Le tableau ci-dessous présente la répartition de notre encours par taux :

	Encours au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Classement Gissler
<b>Taux fixes</b>	<b>25 696 885</b>	<b>71,4%</b>	<b>2,42%</b>	<b>14 ans et 8 mois</b>	<b>35</b>	<b>1A</b>
Taux fixes pur	24 702 651	68,6%	2,30%	15 ans	33	1A
Taux fixes - PPP	994 234	2,8%	5,33%	7 ans et 11 mois	2	1A
<b>Livret A</b>	<b>5 263 478</b>	<b>14,6%</b>	<b>4,10%</b>	<b>32 ans</b>	<b>2</b>	<b>1A</b>
<b>Taux monétaires</b>	<b>4 823 177</b>	<b>13,4%</b>	<b>3,63%</b>	<b>11 ans et 4 mois</b>	<b>9</b>	<b>1A</b>
<b>Taux structurés</b>	<b>221 418</b>	<b>0,6%</b>	<b>3,66%</b>	<b>1 an</b>	<b>1</b>	<b>1B</b>
<b>Total</b>	<b>36 004 958</b>	<b>100,0%</b>	<b>2,84%</b>	<b>17 ans et 4 mois</b>	<b>47</b>	<b>1A/1B</b>

## Position des contrats structurés

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le portefeuille de dette comprend un tirage sur taux fixe alternatif sur le budget principal. Cette stratégie implique le paiement d'un taux fixe sous condition d'évolution de l'index de référence.

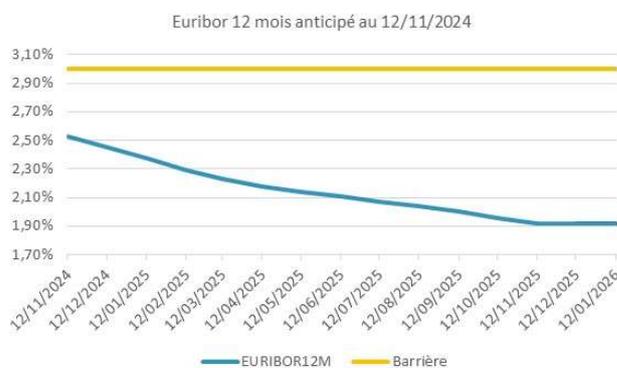
N° contrat	CRD au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	Durée de vie résiduelle	Montage	Typologie GISSLER	Taux actuariel	Niveau du sous-jacent au 13/11/2024
41	221 518,44 €	1 an	TFA 2,22% si E12M postfixé <=3,0% sinon E12M postfixé	1B	3,66%	2,528%

La barrière a été franchie sur les trois premières échéances du contrat ainsi que sur les deux dernières échéances. En 2025, la Commune paiera le taux fixe bonifié et les taux anticipés donne également un paiement du taux fixe pour la dernière année.

Le graphique ci-contre nous montre l'évolution des taux anticipés de l'index de référence par le marché au 12 novembre 2024.

La barrière, fixée à 3%, est bien au-dessous du niveau du sous-jacent. L'Euribor 12 mois ressort à 2,528% à la date de rédaction du ROB.

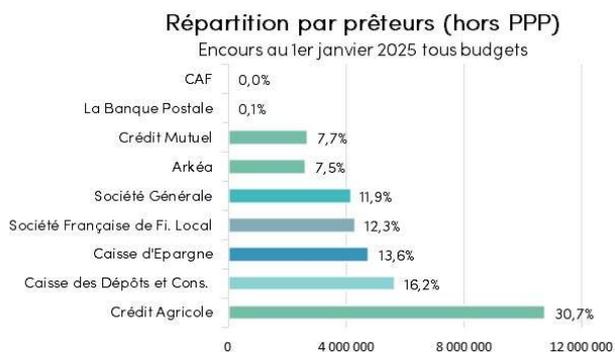
*Les taux anticipés ne présagent en rien de la réalité future du marché mais reflètent la tendance observée par le marché. Ils sont issus d'un calcul mathématique à partir de la courbe des taux au comptant (du jour).*



Un réaménagement de ce contrat est exclu, la durée de vie étant trop courte et serait donc trop coûteux financièrement.

## Répartition de l'encours par prêteurs

Les graphes ci-dessous représentent la répartition de l'encours par prêteurs au 1er janvier 2025 :



La commune devra continuer à solliciter l'ensemble des acteurs financiers.

## Répartition par type de taux par budget (hors PPP)

Le tableau ci-dessous reprend les informations relatives à chacun des budgets :

	Encours au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Répartition par type de taux	Emprunt prévisionnel
Principal	27 056 179	2,38%	14 ans et 5 mois	81,59% taux fixe 17,59 % taux monétaires 0,82% taux structurés	-
Port	2 271 316	4,32%	10 ans	97,21% taux fixe 2,79% taux monétaires	89 500
Gendarmerie	5 683 229	3,98%	30 ans	7,39% taux fixe 92,61% taux réglementés	139 769

## Perspectives sur l'exercice 2025

Pour couvrir le besoin de financement des investissements 2025, la commune devra souscrire pour 229 769 € d'emprunts nouveaux. La stratégie de taux sera déterminée au moment de la négociation de l'emprunt en fonction des opportunités du marché et des besoins mais le scénario retenu pour l'année à venir prévoit une mobilisation des fonds en juin 2025, amortissement constant trimestriel sur du taux fixes (3,01% sur 15 ans pour les budgets annexes)

Sur ces bases, l'encours de dette projeté au 31 décembre 2025 aurait les caractéristiques suivantes (avec encours PPP) :

- Encours prévisionnel : 33 280 927 €
- Taux moyen : 2,82%
- Durée de vie résiduelle moyenne : 17 ans et 11 mois
- Répartition de la dette à taux fixes : 70,8%
- Répartition de la dette à taux variables : 13,3%
- Répartition de la dette à taux réglementés : 15,6%
- Répartition de la dette à taux fixes alternatifs : 0,3%

Budget	Encours au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	Nouveau financement 2025	Amortissement	Encours au 31 décembre 2025
Principal*	28 050 413		2 557 300	25 493 113
Port	2 271 316	89 500	236 000	2 124 816
Gendarmerie	5 683 229	139 769	160 000	5 662 998
<b>Total</b>	<b>36 004 958</b>	<b>229 269</b>	<b>2 953 300</b>	<b>33 280 927</b>

\*Dette PPP comprise

## VII. PROSPECTIVE FINANCIERE

Le 16 octobre, le Sénat a adopté en nouvelle lecture le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023-2027. Ce texte définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027 et les moyens qui permettront de l'atteindre.

Le projet de LPFP actualisé prévoit ainsi de **ramener le déficit public sous la barre des 3% du produit intérieur brut (PIB) d'ici quatre ans.**

Cet effort pèserait avant tout sur l'État et les administrations centrales, dont les dépenses doivent diminuer en volume de 0,9% chaque année, hors charge de la dette. Dans le même temps, les collectivités territoriales devront diminuer leur volume de dépenses de 0,3% par an (article 16 de la LFFP). Les dépenses des administrations de sécurité sociale devraient connaître une progression de 0,4% chaque année. Il est à noter qu'aucun dispositif contraignant n'est prévu à leur endroit.

### Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre

	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

Le Rapport d'orientation budgétaire est l'occasion de présenter de façon générale les projections financières pluri annuelles dans le cadre d'hypothèses partagées et ce afin d'alimenter au mieux le débat public.

### Hypothèses de construction du scénario prospectif :

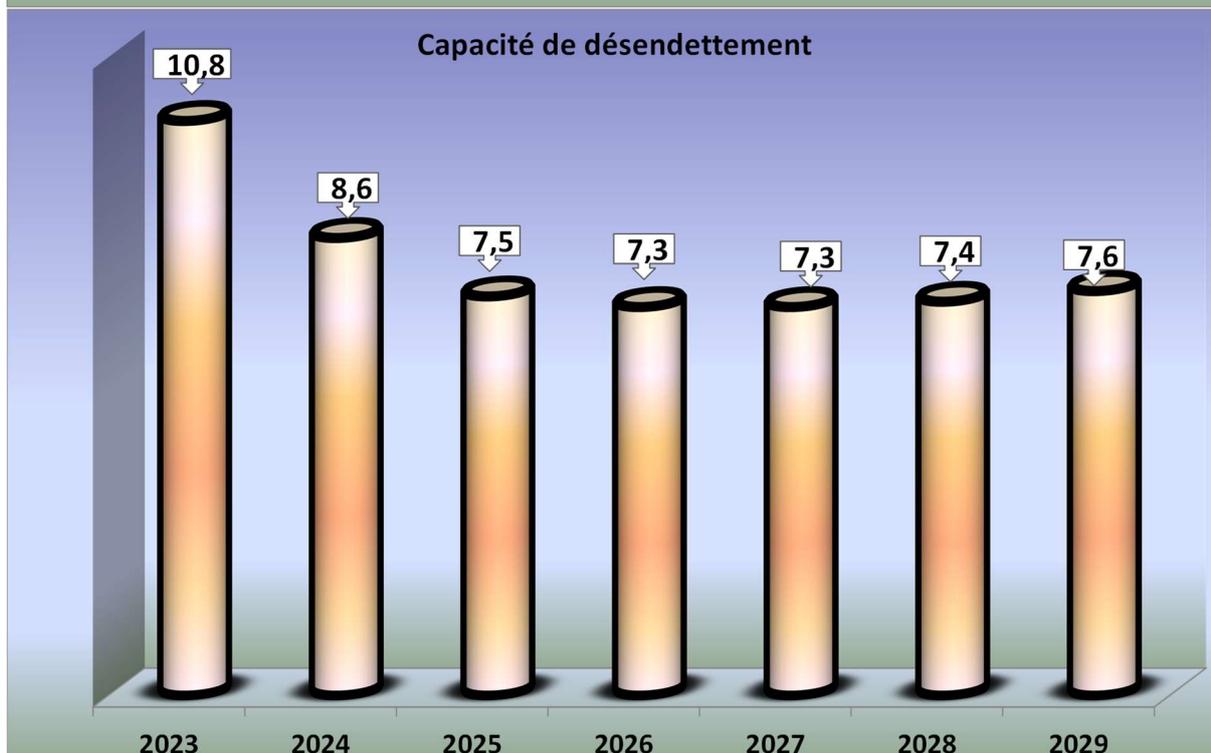
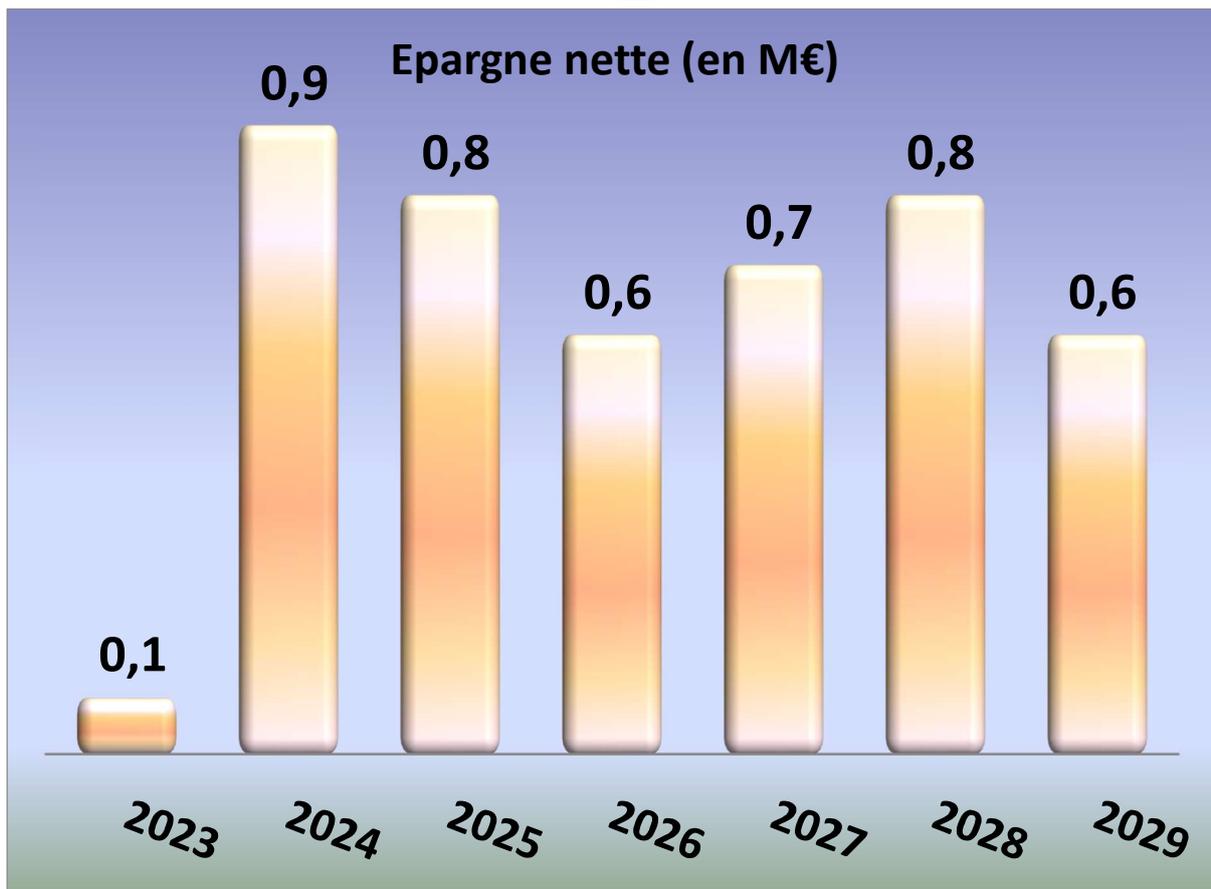
Le scénario ci-dessous prend en compte les dépenses d'investissement actuellement recensées, (soit 4,5 M€ en moyenne annuelle sur la période 2025-2029), une indexation forfaitaire des Bases fiscales sur l'Inflation anticipée (1,5 % en 2025 puis 1,8 % pour la suite) ; des taux d'intérêt égaux à 3,5 % sur 2025 puis 3 % sur 2026 et 2 % en 2027 et 2028.

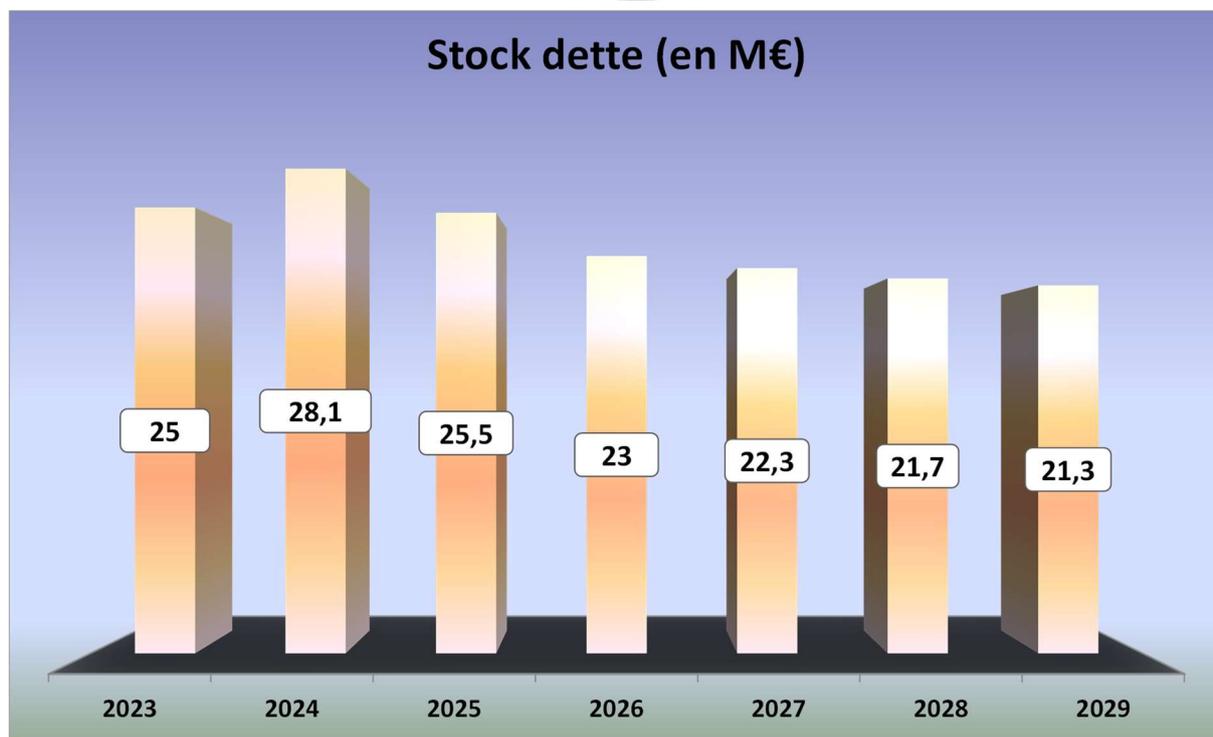
#### ■ Indices économiques et fiscaux

Indices économiques	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Inflation prévisionnelle LF	4,30%	2,50%	1,75%	1,75%	1,75%	1,75%	1,75%
Inflation révisée	4,80%	2,20%	1,75%	1,75%	1,75%	1,75%	1,75%
Inflation définitive	4,80%	2,20%	1,75%	1,75%	1,75%	1,75%	1,75%
Evolution PIB LF	1,00%	1,40%	1,70%	1,70%	1,80%	1,80%	1,80%
Evolution PIB révisée	1,00%	1,00%	1,00%	1,35%	1,35%	1,35%	1,35%
Evolution PIB définitive	0,80%	1,00%	1,00%	1,35%	1,35%	1,35%	1,35%

Indices fiscaux	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Actualisation TH	☑ 1,071	1,039	1,015	1,018	1,018	1,018	1,018
Actualisation FB habitat et industrie	☑ 1,071	1,039	1,015	1,018	1,018	1,018	1,018
Actualisation FNB	🔒 1,071	1,039	1,019	1,018	1,018	1,018	1,018

Dans ce scénario, les dépenses de fonctionnement seraient en évolution positive de 1,4 % en 2025 puis 4,1 % pour 2026 puis 3,6 % pour la période 2027-2029.





Fin 2029, et dans le cadre des hypothèses présentées, la Commune présente un niveau de solvabilité qui demeure inférieure à 12 années (7,6 années). L'autofinancement net se stabilise entre 0,6 et 0,8 M€. Le niveau du stock de la dette évoluerait à la baisse à compter de 2025 pour atteindre 21,3 M€ au 31 décembre 2029.

## VIII. ANNEXE VERTE

La Loi de Finances 2024, dans son article 191, introduit une importante évolution réglementaire. Cette évolution concerne une nouvelle annexe au compte administratif ou au compte financier unique, dite « **annexe environnementale des collectivités locales** », qui vise à mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Le décret du 16 juillet 2024 en précise les modalités de mise en œuvre.

### L'annexe verte en 4 points clés :

1. **Impact du budget pour la transition écologique :**
  - Un état unique valorisant les choix d'investissement des collectivités ayant un impact positif sur l'environnement.
  - Facilite la planification écologique à l'échelle nationale.
2. **Obligations :**
  - S'applique aux collectivités territoriales, leurs groupements et établissements publics locaux de plus de 3 500 habitants.
3. **Mise en œuvre :**
  - À partir de l'élaboration du CFU ou du Compte Administratif 2024.
4. **Élargissement en 2025 :**
  - Intégration de l'enjeu biodiversité.

### Objectifs basés sur les six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852

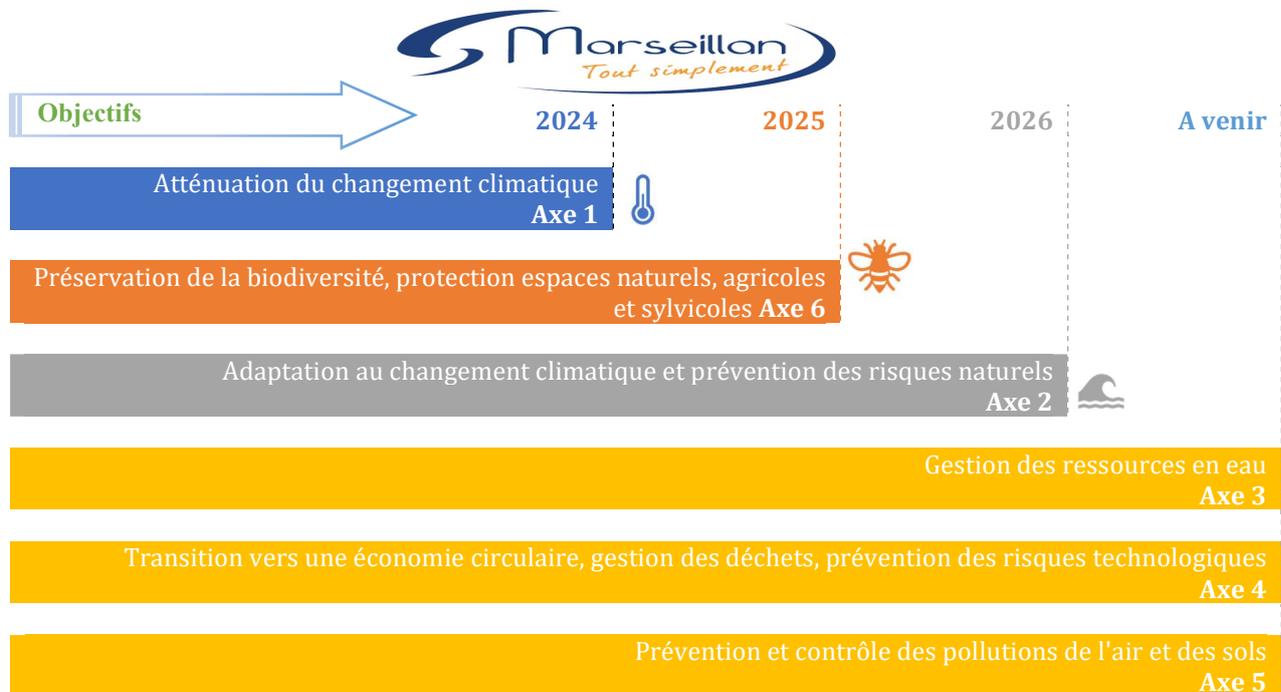
Présenté en 2018 dans le cadre du plan d'action pour une finance durable, le Règlement "Taxonomie" a été adopté par l'Union européenne (UE) en 2020. Ce texte fondateur s'inscrit dans l'objectif de neutralité carbone en 2050, défini dans le Pacte vert européen. Le décret du 16 juillet 2024 associe le secteur public local dans cette dynamique.

- **Axe 1°** Atténuation du changement climatique (2024)
- **Axe 6°** Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles (2025)
- **Axe 2°** Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels (à partir de 2026)
- **Axe 3°** Gestion des ressources en eau
- **Axe 4°** Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques
- **Axe 5°** Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols

L'axe 1° est déjà intégré dans notre évaluation. Le modèle d'annexe sera complété sans difficulté. Un exemple de présentation sera fait en fin de document.

Ce document reprend l'ensemble des éléments méthodologiques et la présentation des résultats pour 2023 en fonctionnement et en investissement.

L'annexe reprend uniquement les opérations d'investissement. Les sujets de biodiversité devront être intégrés dès la prochaine analyse afin de se préparer à l'évolution pour 2025.



### **Objectifs et intérêts de l'évaluation climat des investissements**

Une évaluation climat des investissements vise à qualifier les impacts sur le climat de chacune des dépenses incluses dans le budget d'une collectivité territoriale.

Il s'agit d'une analyse ligne à ligne du budget, se basant sur une liste – ou taxonomie – d'actions considérées comme très favorables, favorables sous conditions, neutres ou défavorables pour le climat. Ces résultats permettent de mieux comprendre la cohérence des dépenses avec l'atteinte des objectifs climatiques afin d'éclairer les arbitrages budgétaires.

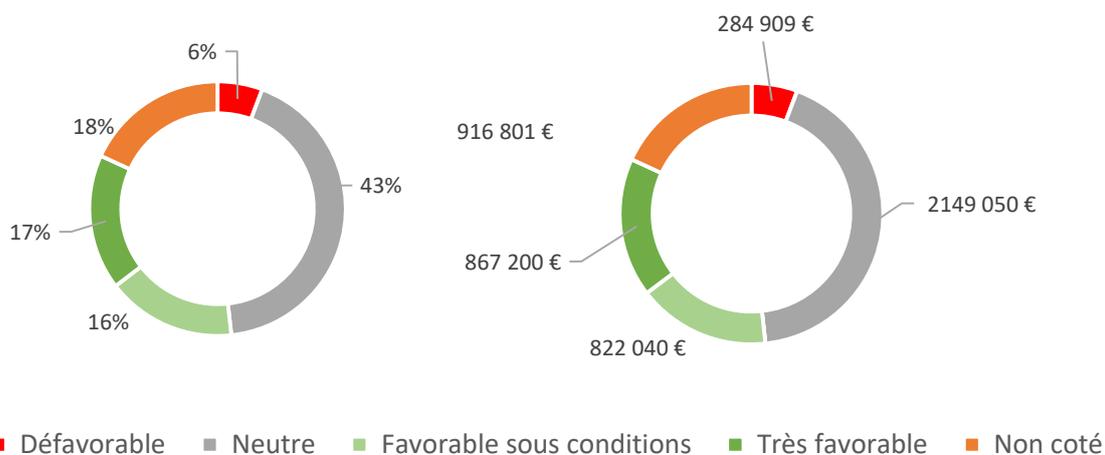
L'intérêt de l'évaluation climat du budget :

- **Identifier et comprendre** : Quelles sont les dépenses bénéfiques pour le climat et celles avec un impact négatif → effectuer un état des lieux.
- **Evaluer la cohérence** : des dépenses avec les objectifs nationaux → s'inscrire dans la stratégie nationale bas-carbone.
- **Analyser les marges de manœuvres** : pour réorienter les dépenses selon un prisme climat → mise en place d'un plan d'action.
- **Suivre l'évolution** : d'exercice en exercice → amélioration continue.

### **Présentation des investissements programmés sur l'exercice 2025**

Les opérations proposées pour 2025 représentent 5.000.000 € de dépenses. La présentation des investissements est effectuée par critère de classement répondant à des enjeux d'atténuation spécifiques.

## Atténuation au changement climatique (axe 1)



### Compréhension du classement :

■ **« Très favorable »** : dépenses compatibles avec un monde « neutre » en carbone. Elles permettent de réduire significativement les émissions par rapport aux alternatives existantes ou de séquestrer des GES. Elles impliquent un changement structurel dans la façon de produire ou de consommer.

■ **« Favorable sous conditions »** : dépenses permettant de réduire les émissions à court terme, mais de manière insuffisante pour mettre le territoire sur une trajectoire de neutralité carbone.

■ **« Neutre »** : dépenses n'ayant pas d'impact significatif sur les émissions ou la séquestration de GES. Elles ne contribuent donc ni activement au dérèglement climatique ni à la réduction des émissions de GES, et peuvent subsister dans un monde neutre en carbone.

■ **« Défavorables »** : dépenses incompatibles avec l'objectif de neutralité carbone car elles contribuent à émettre des GES de manière significative. Certaines de ces dépenses se justifient à court terme pour d'autres objectifs (justice sociale, adaptation au dérèglement climatique...). Cependant, l'objectif de neutralité carbone va nécessiter de transformer progressivement ces dépenses pour faire diminuer leur impact climat.

■ **« Non cotée »** : cette catégorie vise à regrouper les dépenses ayant a priori un impact climat, dans un sens « favorable » ou « défavorable », soit en totalité soit en partie, mais pour lesquelles le manque d'information ou de données empêche de préciser les catégories et/ ou les montants. Le besoin d'information peut nécessiter une désagrégation de la dépense ou la mise en place et le suivi d'indicateurs.

Les critères de classement :

- Voirie

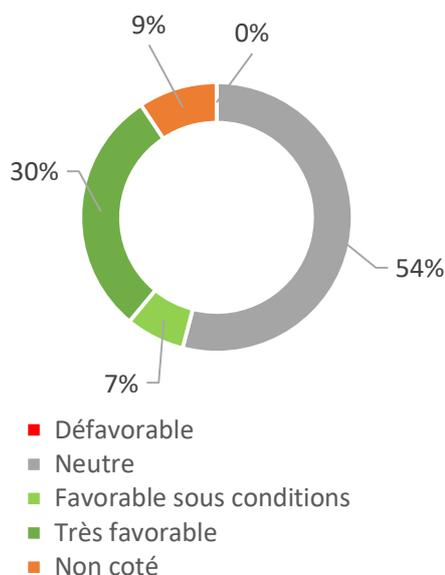
Eléments de transition : réduction de l'usage des véhicules carbonés dans la mobilité

	Défavorable	Neutre	Favorable sous conditions	Très favorable	Non coté
Voirie	-	1 382 500	180 000	757 500	240 000

La création du Giratoire entrée sud avec piste cyclable, les pistes cyclables sur l'axe Marseillan Pomerols et la route de Florensac (vers Collège) permettent d'inscrire la commune sur la trajectoire de neutralité carbone fixée par les Accords de Paris en 2015.

L'aménagement des jardins familiaux et du Parc Gaujal sont des actions également favorables. Les dépenses neutres sont celles associées à l'entretien des voiries pour la part dédiée aux voitures.

Voirie



- Bâtiments

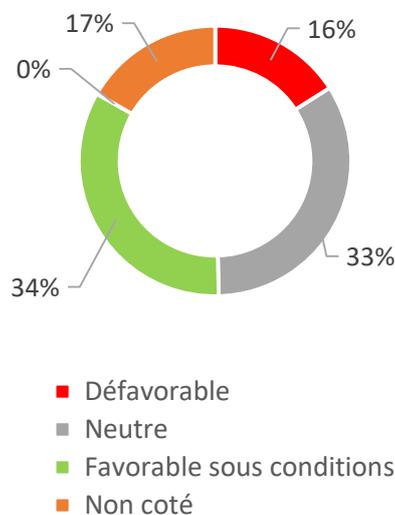
Eléments de transition : non artificialisation des sols, amélioration de la qualité énergétique des bâtiments

La rénovation énergétique de la future maison de santé, les rideaux prévus sur les écoles Marie-Louise Dumas et Marie Fayet et le lancement des réflexions sur l'amélioration énergétique de certains bâtiments municipaux sont les actions majeures permettant d'engager la commune sur la neutralité carbone.

Les travaux sur le cimetière sont classés en défavorables car il s'agit de travaux d'artificialisation des sols.

Les dépenses dites « non cotés » sont associées à l'équipement sportif dont la nature des travaux est aujourd'hui insuffisamment précise pour donner lieu à classement.

Bâtiment



- Réseaux

Eléments de transition : impacts faibles sur l'axe 1 mais majeurs sur les axes 2 et 3

	Défavorable	Neutre	Favorable sous conditions	Très favorable	Non coté
Réseaux	-	30 000	-	-	-

Il s'agit des travaux sur le réseau hydraulique.

- Société civile

Eléments de transition : Accompagnement des parties prenantes à la décarbonation de leurs activités

	Défavorable	Neutre	Favorable sous conditions	Très favorable	Non coté
Société civile	-	-	-	-	161 500

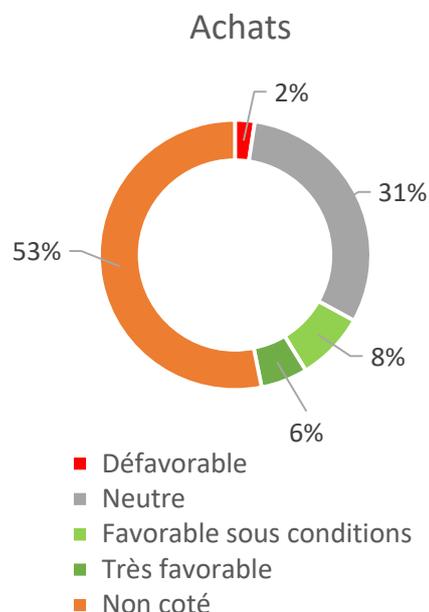
Cette catégorie comprend essentiellement l'enveloppe prévue au budget participatif. La nature du projet retenu étant proposée par les marseillanais, le classement final de cette opération sera mené lors du choix du ou des projets retenus.

- Achats

Eléments de transition : promotion des achats socialement et écologiquement raisonnable

	Défavorable	Neutre	Favorable sous conditions	Très favorable	Non coté
Achats	9 909	131 050	35 040	23 700	226 301

La mise en œuvre du plan national des achats durables à compter de 2025 et le respect du décret 2014-134 de la commande publique sur les achats issus du réemploi et du recyclage permettront un « verdissement » progressif des investissements courants.



- Mobilité

Eléments de transition : réduction du parc de véhicule thermique, développement des transports alternatifs

	Défavorable	Neutre	Favorable sous conditions	Très favorable	Non coté
Mobilité	-	-	-	86 000	-

La transformation progressive du parc de véhicules communal grâce à l'achat de véhicules électriques (achat de deux véhicules style Berlingo électrique) et alternatif (trporteur électrique) permettra une décarbonation progressive du parc.

- Informatique

Eléments de transition : développement de la filière "reconditionnée"

	Défavorable	Neutre	Favorable sous conditions	Très favorable	Non coté
Informatique	-	25 000	25 000	-	-

Les achats relatifs aux matériels informatiques seront prioritairement issus du reconditionnement. Cette politique ambitieuse permet de décarboner un domaine très impactant sur le climat (les équipements informatiques sont très consommateurs de ressources pour être produits).

## Informatique



■ Neutre ■ Favorable sous conditions